



Novembre 2013

# Agenda 21

## Programme d'actions



VILLE DE  
**MENNECY** Essonne

**ARGOS**  
DÉVELOPPEMENT LOCAL

*L'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville de MenneCY est cofinancée par  
le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional d'Ile de France.*



*Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet ARGOS.*



Contacts :

▪ Raphaël GAUTHIER

8 rue Raymond Bank – BP 1523

38025 GRENOBLE Cedex

Tél : 04 76 87 70 40

Fax : 04 76 87 70 28

Courriel : [contatc@argos-consultants.fr](mailto:contatc@argos-consultants.fr)

[www.argos-consultants.fr](http://www.argos-consultants.fr)

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>p. 4</b>
<b>Chapitre I – Lutte contre le changement climatique et réduction des gaz à effet de serre</b>	<b>p. 12</b>
<i>Action cadre n°1-1 : Mobilité, déplaçons-nous autrement qu'en voiture</i>	<i>p. 13</i>
<i>Action cadre n°1-2 : Habitat : vers une gestion durable des énergies</i>	<i>p. 26</i>
<b>Chapitre II – Eco-citoyenneté et cohésion sociale</b>	<b>p. 31</b>
<i>Action cadre n°2-1 : Vivre ensemble, renforçons les solidarités</i>	<i>p. 32</i>
<i>Action cadre n°2-2 : La culture, un bien commun à partager</i>	<i>p. 47</i>
<i>Action cadre n°2-3 : Citoyenneté, pouvoir d'agir</i>	<i>p. 56</i>
<b>Chapitre III – Un aménagement du territoire équilibré</b>	<b>p. 61</b>
<i>Action cadre n°3-1 : Aménageons durablement le territoire</i>	<i>p. 62</i>
<i>Action cadre n°3-2 : Protégeons notre patrimoine bâti</i>	<i>p. 67</i>
<i>Action cadre n°3-3 : Préservons nos espaces naturels, favorisons notre biodiversité</i>	<i>p. 71</i>
<b>Chapitre IV – La Ville de MenneCY, vers une collectivité éco-exemplaire</b>	<b>p. 82</b>
<i>Action cadre n°4-1 : Pour un programme en faveur des déplacements alternatifs à la voiture au sein de la collectivité</i>	<i>p. 83</i>
<i>Action cadre n°4-2 : Développer une politique de maîtrise des consommations d'énergie de la collectivité</i>	<i>p. 91</i>
<i>Action cadre n°4-3 : Favoriser les pratiques durables au sein de la collectivité</i>	<i>p. 98</i>
<i>Action cadre n°4-4 : La place de l'agent</i>	<i>p. 104</i>
<i>Action cadre n°4-5 : Les services au public</i>	<i>p. 110</i>
<i>Action cadre n°4-6 : Animation-suivi de l'Agenda 21</i>	<i>p. 116</i>

# Introduction

## A- Les objectifs

Après les phases dédiées au diagnostic puis celle de la stratégie, les objectifs de cette 3<sup>ème</sup> phase de l'élaboration de l'Agenda 21 sont de :

- passer de la stratégie de développement durable aux propositions d'actions concrètes ;
- définir le programme d'actions de l'Agenda 21 à partir de la réflexion croisée des acteurs locaux (élus, agents et citoyens).

Le programme d'actions de l'Agenda 21 doit répondre aux ambitions à 10-15 ans et objectifs opérationnels définis dans la stratégie de développement durable (validée en Comité de pilotage restreint du 04 juin 2013 et présentée au Comité Partenarial le 18 juin 2013).

Le programme d'actions se veut le reflet et la traduction opérationnelle d'une volonté partagée d'agir au plus près, à l'échelle de la ville de Mennecy et selon ses moyens en faveur d'une meilleure prise en compte du développement durable. Il permet d'engager le territoire, d'amplifier et de diversifier l'action conduite jusqu'à aujourd'hui.

Il s'inspire à la fois des propositions issues du processus de concertation citoyenne et des travaux conduits au sein de la collectivité avec les élus et les agents municipaux.

Le plan d'actions doit être caractérisé par une approche à la fois :

- raisonnable : « *nous sommes conscients de nos marges de progrès et de nos avancées en matière de développement durable* » ;
- réaliste : « *nous savons que nous pourrons le mettre en œuvre progressivement et que nous éviterons ainsi des effets d'annonce sans lendemain* » ;
- porteur de sens : « *nous savons qu'il est cohérent avec les enjeux que nous avons choisi d'aborder dans le cadre de notre Agenda 21 local* ».

4

## B- Les modalités d'élaboration

Les différents temps de rencontres et d'échanges, qui ont permis de mettre en évidence un certain nombre de propositions d'actions, sont les suivants :

- Forum 21 d'Actions ouvert aux citoyens « *Construisons ensemble le programme d'actions* » : 29 juin 2013
- Forum 21 interne ouvert à tous les agents et services de propositions d'actions : 1<sup>er</sup> juillet 2013
- Un séminaire de présélection des propositions d'actions réunissant des Elus et des membres du Comité de Direction élargi : 02 septembre 2013

Il faut noter également que la Ville de Mennecy ne part pas de rien en matière de prise en compte des principes du développement durable. Elle a mené et/ou mène actuellement des réflexions, projets et des actions permettant de répondre aux ambitions et objectifs actés dans la stratégie de l'Agenda 21 dans le cadre de diverses démarches à l'échelle de la ville et de la communauté de communes auprès de qui elle a dévolu un certain nombre de compétences.

Ces différents temps de concertation ont permis de récolter plus de 150 propositions d'actions. Suite aux travaux de sélection de celles-ci, le programme d'actions proposé ci-après est composé de 14 actions cadres déclinées en 65 actions opérationnelles.

La concertation en quelques clins d'œil





# Le programme d'actions

## Chapitre I : Lutte contre le changement climatique et réduction des gaz à effet de serre

### Action cadre n°1-1 : Mobilité, déplaçons-nous autrement qu'en voiture

- Action n°1 : Développer les déplacements à pied
- Action n°2 : Développer et aménager des pistes cyclables
- Action n°3 : Aménager le centre-ville
- Action n°4 : Développer les zones à limitation de vitesse (zones 30, Zones 20 ou zones de rencontre)
- Action n°5 : Promouvoir et accroître l'offre de bus
- Action n°6 : Accroître l'attractivité de la ligne RER D
- Action n°7 : Revoir la circulation des poids lourds sur la RD 191 et RD 153 pour éviter le transit dans MenneCY
- Action n°8 : Favoriser le covoiturage
- Action n°9 : Organiser une journée sans voiture
- Action n°10 : Promouvoir (en lien avec la CCVE) les Plans de Déplacements d'Entreprises

7

### Action cadre n°1-2 : Habitat : vers une gestion durable des énergies

- Action n°11 : Mettre des experts énergétiques à disposition de la commune et des particuliers (en lien avec la CCVE)
- Action n°12 : Sensibiliser aux économies d'énergie
- Action n°13 : Anticiper sur les futures normes (RT 2020)

## Chapitre II : Eco-citoyenneté et cohésion sociale

### Action cadre n°2-1 : Vivre ensemble, renforçons les solidarités

- Action n°14 : Développer des actions intergénérationnelles
- Action n°15 : Créer un réseau solidaire
- Action n°16 : Accueillir au sein de familles des personnes seules pendant les fêtes, les vacances ...
- Action n°17 : Développer les fêtes populaires (14 juillet ...) et des éco-événements

- Action n°18 : Concevoir un dispositif « grand parent d'adoption »
- Action n°19 : Soutenir et encourager des projets pédagogiques en matière de jardinage et de potager
- Action n°20 : Finaliser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à tous les équipements municipaux
- Action n°21 : Identifier sur le site internet municipal l'accessibilité PMR des équipements communaux, des commerces ...
- Action n°22 : Organiser un « parrainage culturel » par des Menneçois
- Action n°23 : Mettre en place un dispositif d'aide et de tutorat des jeunes âgés de plus de 16 ans
- Action n°24 : Apporter des aides aux formalités administratives
- Action n°25 : Créer des jardins familiaux à l'initiative de la ville ou d'associations

### Action cadre n°2-2 : La culture, un bien commun à partager

- Action n°26 : Uniformiser une « signalétique urbaine »
- Action n°27 : Renforcer l'offre de navettes pour le cinéma, le théâtre, la médiathèque
- Action n°28 : Développer « livres en balade » dans les quartiers
- Action n°29 : Organiser des concerts et mini-spectacles du conservatoire dans les maisons de retraite, la maison des jeunes, accueil de loisirs... / Organiser des spectacles et des séances de cinéma de plein air
- Action n°30 : Organiser des séances de cinéma pendant les vacances

8

### Action cadre n°2-3 : Citoyenneté, pouvoir d'agir

- Action n°31 : Créer une rubrique « éco-responsabilité » dans le bulletin municipal
- Action n°32 : Former les habitants au fonctionnement de la gouvernance de la ville
- Action n°33 : Informer sur la vie municipale avec des outils de communication contemporains

## Chapitre III : Un aménagement du territoire équilibré

### Action cadre n°3-1 : Aménageons durablement le territoire

- ➔ Action n°34 : Continuer à protéger les zones agricoles
- ➔ Action n°35 : Appliquer les conclusions du schéma directeur d'assainissement

### Action cadre n°3-2 : Protégeons notre patrimoine bâti

- ➔ Action n°36 : Créer une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- ➔ Action n°37 : Poursuite des opérations : Porte de Paris, pavillon Napoléon et les deux Orangeries

### Action cadre n°3-3 : Préservons nos espaces naturels, favorisons notre biodiversité

- ➔ Action n°38 : Favoriser l'Education à l'Environnement et au Développement Durable dès le plus jeune âge
- ➔ Action n°39 : Développer les zéro phyto sur le territoire
- ➔ Action n°40 : Avoir une meilleure communication sur les actions menées en matière de valorisation des espaces naturels
- ➔ Action n°41 : Favoriser les haies paysagères avec des variétés locales
- ➔ Action n°42 : Développer une politique de valorisation des espaces naturels et de préservation des espèces animales
- ➔ Action n°43 : Développer l'hébergement et promouvoir les labels développement durable (chambre d'hôtes)
- ➔ Action n°44 : Favoriser les normes ISO spécifiques aux entreprises et au sein de la collectivité

## Chapitre IV : la Ville de MenneCY, vers une collectivité éco-exemplaire

### Action cadre n°4-1 : Pour un programme en faveur des déplacements alternatifs à la voiture au sein de la collectivité

- ➔ Action n°45 : Développer / favoriser le covoiturage
- ➔ Action n°46 : Inciter aux déplacements pédestres et cyclistes
- ➔ Action n°47 : Mutualiser les véhicules lors des déplacements professionnels
- ➔ Action n°48 : Développer les formations en intra (sur site)
- ➔ Action n°49 : Mettre en place le télétravail
- ➔ Action n°50 : Acquérir des véhicules électriques, hybrides et promouvoir des bornes de recharge sur le territoire

### **Action cadre n°4-2 : Développer une politique de maîtrise des consommations d'énergie de la collectivité**

- Action n°51 : Faire un diagnostic thermographique et énergétique des bâtiments
- Action n°52 : Rénover les bâtiments en termes d'isolation thermique et phonique
- Action n°53 : Optimiser les systèmes de chauffage
- Action n°54 : Disposer d'un système d'éclairage performant au sein des bâtiments et de la voie publique

### **Action cadre n°4-3 : Favoriser les pratiques durables au sein de la collectivité**

- Action n°55 : Favoriser une politique d'achats durables
- Action n°56 : Développer la dématérialisation
- Action n°57 : Savoir conserver et améliorer les espaces verts

### **Action cadre n°4-4 : Favoriser les pratiques durables au sein de la collectivité**

- Action n°58 : Structurer une stratégie globale des éco-gestes (agents et élus) dans le fonctionnement interne quotidien de la ville
- Action n°59 : Développer un programme de formation des agents
- Action n°60 : Continuer les formations sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et sensibiliser les chefs de service aux risques psychosociaux
- Action n°61 : Redynamiser le journal interne pour les informations à destination des agents
- Action n°62 : Mettre en valeur les actions menées

10

### **Action cadre n°4-5 : Les services au public**

- Action n°63 : Revoir la logique des implantations des services au sein des bâtiments existants
- Action n°64 : Aménager des salles, bureaux pour accueillir les administrés et les agents (confidentialité)

### **Action cadre n°4-6 : Animation-suivi de l'Agenda 21**

- Action n°65 : Désigner un pilote et référent de l'Agenda 21 sur le suivi des actions / S'appuyer sur les référents bâtiments et les assistants de prévention

# Chapitre I : Lutte contre le changement climatique et réduction des gaz à effet de serre

## Action cadre n° 1-1

# Mobilité : déplaçons-nous autrement qu'en voiture

### Correspondance aux 5 finalités du développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

### Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))

Les mauvaises dessertes en transports en commun, la fréquence trop faible de passage du RER sur le réseau ferroviaire et la proximité de l'autoroute A6 entraînent une forte utilisation de la voiture de la part des Menneçois, que ce soit pour des déplacements domicile-travail ou autres. De fait, on constate un taux de motorisation des ménages particulièrement élevé (91,6% des Menneçois disposent d'au moins une voiture ; taux plus important que la moyenne du département de l'Essonne).

Face à cette utilisation massive de la voiture, les modes doux de déplacements ne sont que très peu développés. Le réseau de voie cyclable s'avère être relativement faible : la gare de Mennecey est aujourd'hui desservie par un réseau de voies cyclables incomplet.

Développer une mobilité plus durable dans le territoire de Mennecey est, une injonction à inventer de nouvelles manières de se déplacer, qui soient différentes de « l'auto-solisme » (c'est-à-dire le fait d'être seul dans sa voiture).

Longtemps « parent pauvre » des politiques de mobilité et de déplacement, la marche à pied commence tout juste à être reconnue comme un mode de déplacement à part entière. Pourtant, nombreux sont les avantages à la pratique de la marche à pied, autant pour celui qui la pratique, que pour la collectivité. C'est un mode de déplacement silencieux, praticable à tous les âges, n'émettant aucun gaz à effet de serre et qui est bénéfique pour la santé. Pour autant, ce mode de transport est souvent absent des questions d'aménagement et de mobilité. Or, certains aménagements permettent de favoriser son usage. Des cheminements piétons agréables, un environnement visuel appréciable, des passages cloutés avec des temps d'attente limités seront autant de moyens de promouvoir la marche à pied.

En lien avec cette question liée aux aménagements urbains, le développement de l'accessibilité des villes et des équipements est un enjeu important pour les années à venir. D'une part, en raison de l'obligation donnée par la loi de 2005 sur le handicap, et d'autre part pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap. La mise en conformité des lieux (établissements publics, commerces), des transports en commun (bus notamment) et de la voirie (trottoirs notamment) est la condition nécessaire pour rendre la ville de Mennecey accessible à tous.

A ce titre, le développement du covoiturage apparaît comme une des solutions à envisager. Celui-ci s'accompagne de nombreuses vertus : il permet à la fois d'atteindre un meilleur remplissage des voitures utilisées (alors que le taux d'occupation des voitures stagne autour d'un occupant par voiture), de réduire les besoins en termes de stationnement, mais également de contribuer au développement du lien social et à la réalisation d'économies par ses utilisateurs. Par ailleurs, le covoiturage est pertinent à la fois pour les courts trajets et les longues distances. Il semble particulièrement intéressant de travailler sur les trajets pendulaires

et notamment sur les principaux espaces d’emplois du territoire et à proximité ; une approche intercommunale de cette solution devant être prise en compte.

Egalement, le développement du bus est nécessaire. Mais l’utilisation du bus en ville est souvent associée à l’idée de contrainte, en opposition à la liberté offerte par l’utilisation de l’automobile. Or, le bus est un maillon indispensable dans une dynamique de mobilité durable à l’échelle du territoire. Cependant, celui-ci doit évoluer et innover pour être approprié aux habitants.

Développer une mobilité plus durable dans la ville de Mennechy doit également passer par une meilleure desserte du territoire lui-même vis-à-vis des principales agglomérations voisines. Cela peut notamment passer par le développement du train et du bus, et le développement du transport durable de marchandises.

En lien étroit avec la CCVE, la Ville souhaite associer un plus grand nombre d’acteurs à sa démarche, en particulier les entreprises pour les encourager à mettre en place des Plans de Déplacements Entreprises.

### Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :

- Le renforcement du système de ramassage scolaire pour les enfants scolarisés à l’Ecole du Clos Renault, à l’école de la Sablière, à l’école Les Myrtilles et à l’école de la Jeannotte
- Une navette gratuite pour les personnes âgées ou isolées : fonctionnant 5 fois par semaine, elle propose aux personnes qui le souhaitent d’accéder au centre bourg de Mennechy et aux espaces commerciaux
- En lien avec la CCVE, l’aménagement d’une station pour garer les deux roues non motorisées à la gare SNCF (avant 2015)
- Elaboration d’un Plan Local de Déplacements par la CCVE

### Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l’action cadre se rattache :

- **Enjeu :**
  - ✓ Le développement de modes de déplacements alternatifs à la voiture
- **Ambition :**
  - ✓ Développer la culture des modes doux
- **Objectifs opérationnels :**
  - ✓ Créer un maillage de liaisons douces sur le territoire (pistes cyclables, cheminement piétons ...)
  - ✓ Favoriser la cohabitation entre les différents utilisateurs de l’espace public au profit des usagers des modes de transports doux (sécurisation, signalisation, etc.)
- **Ambition :**
  - ✓ Développer une offre de transports en commun accessible à tous
- **Objectifs opérationnels :**
  - ✓ Créer un maillage de liaisons douces sur le territoire (pistes cyclables, cheminement piétons ...)
  - ✓ Participer au développement de réseaux structurants et efficaces de transports en commun
- **Ambition :**
  - ✓ Lutter contre la circulation de transit
- **Objectif opérationnel :**
  - ✓ Accélérer la réalisation du barreau sud

- **Enjeu :**
    - ✓ La préservation des ressources et la réduction des nuisances ayant un impact potentiel sur la santé et l'environnement
  - **Ambition :**
    - ✓ Développer une politique de territoire des transports et des circulations éco-citoyennes
  - **Objectifs opérationnels :**
    - ✓ Développer des moyens de transports éco-citoyens (collectifs et individuels)
    - ✓ Redéfinir un schéma de circulation du territoire
- 
- **Enjeu :**
    - ✓ La lutte contre le changement climatique et la réduction des nuisances
  - **Ambition :**
    - ✓ Favoriser une mobilité durable
  - **Objectifs opérationnels :**
    - ✓ Sensibiliser et organiser le covoiturage
    - ✓ Agir en faveur d'une circulation douce
    - ✓ Agir pour améliorer les transports collectifs

**Les objectifs sont de :**

- Développer les modes alternatifs à la voiture individuelle
- Optimiser l'usage de la voiture quand celle-ci est nécessaire
- Augmenter la part modale des transports en commun
- Favoriser l'usage des modes doux
- Faciliter les transports des usagers réguliers des transports en commun

14

**Évaluation****Résultats attendus :**

- Circulation et mobilité facilitées pour les modes doux
- Augmentation de la part modale du vélo dans les transports quotidiens
- Diminution de la part modale de la voiture individuelle dans les modes de transport
- Hausse de la fréquentation des lignes de transports en commun
- Développement du covoiturage

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Entreprises et salariés Habitants Usagers
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	Associations Autorités Organisatrices de Transports Chambre de Commerce et d’Industrie Communauté de Communes du Val d’Essonne Département de l’Essonne Entreprises Etat RATP Région Ile-de-France

**Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre**

**Action n°1 : Développer les déplacements à pied**

**Action n°2 : Développer et aménager des pistes cyclables**

**Action n°3 : Aménager le centre-ville**

**Action n°4 : Développer les zones à limitation de vitesse (zones 30, Zones 20 ou zones de rencontre)**

**Action n°5 : Promouvoir et accroître l’offre de bus**

**Action n°6 : Accroître l’attractivité de la ligne RER D**

**Action n°7 : Revoir la circulation des poids lourds sur la RD 191 et RD 153 pour éviter le transit dans MenneCY**

**Action n°8 : Favoriser le covoiturage**

**Action n°9 : Organiser une journée sans voiture**

**Action n°10 : Promouvoir (en lien avec la CCVE) les Plans de Déplacements d’Entreprises**

<b>Action n°1 : Développer les déplacements à pieds</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les circulations douces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir un diagnostic avec repérage des zones de développement potentiel et des zones existantes à rénover</li> <li>Mettre en place un plan pluriannuel d'investissement</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des services techniques
<b>Service(s) associé(s)</b>	Communauté de Communes du Val d'Essonne Conseil général de l'Essonne Région Ile-de-France
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation du diagnostic</li> <li>Mise en place du plan pluriannuel de réalisation</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>Linéaires existants, rénovés et créés</li> <li>Fréquentation de ces espaces</li> </ul>

<b>Action n°2 : Développer et aménager des pistes cyclables</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les modes de déplacement doux</li> <li>▪ Valoriser l’usage des deux roues</li> <li>▪ Améliorer la sécurité routière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un garage à vélos dans le cadre d’un pôle multimodal à la gare SNCF</li> <li>▪ Développer des pistes cyclables sur les axes structurants</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	J. PRAT
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction Générale
<b>Service(s) associé(s)</b>	en lien avec la CCVE
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input checked="" type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d’un garage à vélo</li> <li>▪ Travaux pour aménager les pistes cyclables internes à la commune et intercommunales</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation du linéaire de pistes cyclables</li> <li>▪ Mesure de sa fréquentation</li> </ul>

<b>Action n°3 : Aménager le centre-ville</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répondre à la loi de 2005 sur l'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des ERP</li> <li>▪ Renforcer l'attractivité des modes de déplacement doux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablissement d'un plan pluriannuel d'investissement</li> <li>▪ Mettre en œuvre les travaux programmés de manière pluriannuelle</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des services techniques
<b>Service(s) associé(s)</b>	Police Municipale
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input checked="" type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : 100 000 € / an</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur la base du diagnostic, mise en œuvre du plan d'investissement</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesures des mètres linéaires ayant fait l'objet de travaux</li> <li>▪ Amélioration des circulations douces</li> </ul>

<b>Action n°4 : Développer les zones à limitation de vitesse (zones 30, Zones 20 ou zones de rencontre)</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la sécurité routière en aménageant l'espace pour faire ralentir les véhicules</li> <li>▪ Réduire les nuisances sonores</li> <li>▪ Favoriser le déplacement des piétons</li> <li>▪ Faciliter le déplacement des PMR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Repérer les zones où la vitesse est excessive</li> <li>▪ Concerter la population et proposer des aménagements</li> <li>▪ Planifier les travaux</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	R. BOSSARD
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des services techniques
<b>Service(s) associé(s)</b>	Police Municipale
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme de travaux pluriannuels</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de zones réalisées</li> </ul>

<b>Action n°5 : Promouvoir et accroître l'offre de bus</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir les lignes de bus</li> <li>▪ Augmenter la capacité de certaines lignes structurantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre une campagne de communication sur l'usage des transports</li> <li>▪ Augmenter la fréquence et la régularité des bus pour améliorer l'attractivité des lignes</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	J. FERET
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction Générale
<b>Service(s) associé(s)</b>	en lien avec la CCVE
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input checked="" type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : Non déterminé à ce jour</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de campagnes de communication sur la promotion des transports en commun</li> <li>▪ Mesures prises pour rendre les lignes de bus plus attractives</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesure de la fréquentation des transports en commun</li> <li>▪ Mesure des moyens mis en œuvre pour augmenter l'offre</li> <li>▪ Enquête de satisfaction auprès des usagers</li> </ul>

<b>Action n°6 : Accroître l'attractivité de la ligne RER D</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmenter les capacités de la ligne RER</li> <li>▪ Promouvoir l'usage du train dans les modes de déplacements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interpeller l'instance organisatrice des transports (STIF)</li> <li>▪ Développer l'attractivité du pôle Gare de MenneCY</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	J. FERET
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction Générale
<b>Service(s) associé(s)</b>	en lien avec la CCVE
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input checked="" type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : Sans objet</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de trains en circulation</li> <li>▪ Réalisation d'une enquête de satisfaction</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fréquence et régularité des trains</li> <li>▪ Mesure de la fréquentation de la gare</li> <li>▪ Résultats de l'enquête de satisfaction auprès des usagers</li> </ul>

<b>Action n°7 : Revoir la circulation des poids lourds sur la RD 191 et RD 153 pour éviter le transit dans MenneCY</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dévier les poids lourds.</li> <li>▪ Réduire les nuisances sonores</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concertation avec les partenaires institutionnels</li> <li>▪ Repérer les itinéraires de dérivation</li> <li>▪ Réaliser des travaux permettant le contournement (Barreau Sud)</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	J. FERET
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction Générale
<b>Service(s) associé(s)</b>	en lien avec la CCVE
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : Sans objet</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validation des itinéraires de dérivation</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesure des flux de circulation sur l'axe RD 153</li> </ul>

<b>Action n°8 : Favoriser le covoiturage</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer ce mode de transport</li> <li>▪ Réduire le nombre de véhicules sur route</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Repérer les sites d'accueil</li> <li>▪ Travaux d'aménagement</li> <li>▪ Mener une communication</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	J. FERET
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des services techniques
<b>Service(s) associé(s)</b>	Direction générale
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux réalisés pour aménager les aires correspondantes</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions de sensibilisation et de communication</li> <li>▪ Réalisation des travaux</li> </ul>

<b>Action n°9 : Organiser une journée sans voiture</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser la population</li> <li>▪ Découvrir la ville à Vélo / à pieds</li> <li>▪ Lutter contre les nuisances automobiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Repérage des zones adéquates</li> <li>▪ Partenariat avec les écoles et associations</li> <li>▪ Organiser le prêt de vélos</li> <li>▪ Communiquer sur les actions mises en œuvre</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	R. BOSSARD
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des services techniques
<b>Service(s) associé(s)</b>	Police Municipale
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : Sans objet</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mobilisation des partenaires</li> <li>▪ Achats de matériels</li> <li>▪ Communication et sensibilisation</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de participants</li> <li>▪ mesure de l'effet sur la circulation automobile</li> </ul>

<b>Action n°10 : Promouvoir (en lien avec la CCVE) les Plans de Déplacements d'Entreprises</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rationaliser les modes de déplacements professionnels</li> <li>▪ Participer à l'attractivité du territoire</li> <li>▪ Lutter contre la pollution atmosphérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner la création d'un (ou plusieurs) PDE</li> <li>▪ Soutenir la réalisation des investissements nécessaires aux actions menées dans le cadre d'un PDE</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	A. LE QUELLEC
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction Générale
<b>Service(s) associé(s)</b>	en lien avec la CCVE
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input checked="" type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place du PDE et de son programme d'actions</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'entreprises participantes</li> <li>▪ Nombre de salariés participants</li> </ul>

## Action cadre n° 1-2

### Habitat : vers une gestion durable des énergies

#### Correspondance aux 5 finalités du développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

#### Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))

Les collectivités locales ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le changement climatique :

- Elles contribuent directement aux émissions de gaz à effet de serre par leur patrimoine (bâtiments, véhicules...);
- Elles influent sur 50% des émissions de gaz à effet de serre par leurs décisions politiques en termes d'aménagement du territoire, de transport, d'urbanisme et d'habitat.

Elles ont également un devoir de mobilisation et de sensibilisation à l'échelle locale, auprès des citoyens, des propriétaires, des locataires, des entreprises ...

Le bâtiment (logements et tertiaire) représente 23% des émissions de gaz à effet de serre en France et il est un important consommateur d'énergie. La facture annuelle de chauffage représente 900 € en moyenne par ménage, avec de grandes disparités (de 250 € pour une maison « basse consommation » à plus de 1 800 € pour une maison mal isolée). Elle pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages, particulièrement sur les plus modestes d'entre eux. Ces dépenses tendent à augmenter avec la hausse du prix des énergies.

L'un des objectifs du Grenelle 2 de l'Environnement est de promouvoir des constructions moins gourmandes en énergie, grâce à la nouvelle réglementation thermique RT2012 qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les bâtiments résidentiels. La visée de la prochaine réglementation RT 2020 doit d'ores et déjà être anticipée.

La Ville de Mennechy souhaite ainsi favoriser une prise de conscience des particuliers afin de les inciter à améliorer les performances énergétiques des habitations. Cet enjeu est d'autant plus fort sur ce territoire que deux constats essentiels sont à prendre en considération : du parc de logement et le mode de chauffage utilisé « le tout électrique ».

#### Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :

- L'élaboration en 2013 d'un Plan Climat Energie Territorial par la Communauté de Communes du Val d'Essonne
- Des équipements majeurs moins consommateurs d'énergie : le centre commercial basé à ZAC Montvrain 2, ou encore la future piscine intercommunale implantée à Mennechy
- La réhabilitation du parc ancien de logement social (quartier de la Jeannotte et des Châtries par le bailleur ESSONNE HABITAT, soit 400 logements) soutenue dans le cadre d'un éco-prêt « réhabilitation » de la Caisse des Dépôts garanti par la Commune.

**Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l’action cadre se rattache :**

- **Enjeu :**
  - ✓ La lutte contre le changement climatique et la réduction de ses impacts
- **Ambition :**
  - ✓ Améliorer la performance énergétique du bâti
- **Objectifs opérationnels :**
  - ✓ Identifier les déperditions énergétiques à l’échelle du territoire
  - ✓ Renforcer l’information, la sensibilisation et l’incitation auprès de tous (particuliers, entreprises, administrations publiques ...)
  - ✓ Développer les partenariats avec les bailleurs sociaux et les copropriétés pour favoriser l’habitat durable et lutter contre la précarité énergétique

**Les objectifs sont de :**

- Renforcer la prise de conscience des acteurs du territoire sur les impacts de leurs actes
- Accompagner la population dans une démarche de réduction des consommations
- Réduire la précarité énergétique au sein de certaines catégories de population
- Mettre à disposition des acteurs du territoire des outils pour s’informer et préparer l’action
- Sensibiliser les habitants et les acteurs aux enjeux énergétiques

**Évaluation**

**Résultats attendus :**

- Changement de comportements des Menneçois
- Réduction de la fracture énergétique
- Augmentation de l’information et de la sensibilisation auprès de la population, des locataires, des propriétaires à l’amélioration des performances énergétiques du bâti

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Habitants Copropriétés
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	ADEME ARENE Ile-de-France Bailleurs sociaux Etat Syndicats de copropriétés

**Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre**

**Action n°11 : Mettre des experts énergétiques à disposition de la commune et des particuliers (en lien avec la CCVE)**

**Action n°12 : Sensibiliser aux économies d’énergie**

**Action n°13 : Anticiper sur les futures normes (RT 2020)**

<b>Action n°11 : Mettre des experts énergétiques à disposition de la commune et des particuliers (en lien avec la CCVE)</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lutter contre la pollution sur le territoire, en application du futur PCET</li> <li>▪ Participer à la lutte contre la précarité énergétique dans les logements</li> <li>▪ Proposer un service aux habitants qui souhaitent améliorer la performance énergétique de leurs logements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Désigner des bureaux d'études spécialisés</li> <li>▪ Conduire une campagne de sensibilisation et de communication auprès des habitants</li> <li>▪ Déterminer des objectifs chiffrés dans le cadre du PCET</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	J. PRAT
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction Générale
<b>Service(s) associé(s)</b>	en lien avec la CCVE
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : Non défini à ce jour</b>	
<b>Evaluation :</b>	
<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un « pool » de bureaux d'études spécialisés</li> <li>▪ Mobilisation d'un budget par la CCVE dans le cadre d'une éventuelle prise de compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »</li> <li>▪ Mise en place de la campagne de communication</li> <li>▪ Mise en place de réunions de sensibilisation et d'information</li> </ul>	<b>Indicateurs de résultat :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation financière des travaux projetés et réalisés avec l'aide des experts</li> <li>▪ Nombre de projets mis en œuvre pour améliorer la performance énergétique (nombre de logements, de bâtiments ...)</li> </ul>

<b>Action n°12 : Sensibiliser aux économies d’énergie</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les consommations énergétiques des logements</li> <li>▪ Améliorer le confort thermique des logements</li> <li>▪ Réduire la précarité énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communiquer dans le MenneCY actualités par le biais d’articles sur les moyens existants pour économiser l’énergie</li> <li>▪ Organiser des réunions avec des professionnels du secteur</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	E. VASSEUR
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des services techniques et Communication
<b>Service(s) associé(s)</b>	Cabinet et Direction Générale
<b>Echéancier prévisionnel :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b> Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédiger des articles dans le MenneCY actualités</li> <li>▪ Organiser des réunions de sensibilisation</li> </ul>	
Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d’articles sur ce sujet</li> <li>▪ Nombre de participants aux réunions</li> <li>▪ Enquête auprès des habitants concernés</li> </ul>	

<b>Action n°13 : Anticiper sur les futures normes (RT 2020)</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inciter les promoteurs à réaliser des programmes RT 2020</li> <li>▪ Anticiper ces normes pour les constructions et rénovation des bâtiments municipaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inscrire des indications dans le futur PLU</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	J. PRAT
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des Services Techniques
<b>Service(s) associé(s)</b>	tous les services
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input checked="" type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Sans objet	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre de cette règle dans le PLU</li> <li>▪ Sensibilisation des promoteurs et constructeurs sur la RT 2020</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de programmes de logements respectant la RT 2020</li> </ul>

## Chapitre II : Eco-citoyenneté et cohésion sociale

31

## Action cadre n 2-1

### Vivre ensemble, renforçons les solidarités

#### Correspondance aux 5 finalités du développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains**
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations**
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

#### Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))

La notion de lien social peut être difficile à appréhender : difficilement quantifiable, celle-ci est complètement immatérielle et invisible en tant que telle. Pour autant, le lien social apparaît indispensable au développement du bien être dans les territoires. Celui-ci peut passer par différents biais : un concert ou un évènement festif organisé, des débats entre les citoyens, un engagement associatif, etc. Or, l'on constate depuis plusieurs décennies un affaiblissement de ce lien social en raison du développement de pratiques très « individualistes » : regarder la télévision (3h47 par jour et par français en 2012, un chiffre en augmentation continue), utiliser l'ordinateur, surfer sur internet, etc. Par ailleurs, certaines solidarités de proximité semblent s'affaiblir à l'image des liens familiaux, des relations entre voisins, qui sont de plus en plus marquées par l'anonymat.

A l'échelle d'une commune de la taille de Mennecey (13 710 habitants en 2013), la question du vivre ensemble apparaît essentielle. Cette notion prend tout son sens dans une collectivité à taille humaine où peuvent plus facilement se développer des solidarités de proximité. Ce bien vivre est le fruit à la fois d'initiatives spontanées menées par des habitants, mais il doit aussi être encouragé par la municipalité, voire parfois mises en œuvre par elle-même.

L'animation locale est déjà marquée par des temps de l'année festifs qui facilitent ce vivre ensemble mais il s'agit d'aller au-delà de ce qui se fait déjà, d'inventer de nouvelles formes de relations citoyennes. Le développement de l'intergénéralité est par exemple une piste intéressante pour Mennecey.

Ce vivre ensemble peut aussi s'encourager à des échelles micro-locales, à l'échelle d'un quartier ou d'un immeuble par exemple. Ainsi, la collectivité peut chercher à soutenir les moments festifs et conviviaux. Ce sont ces derniers qui peuvent être à l'origine du développement de l'entraide entre habitants, entre familles, entre jeunes ou entre personnes âgées.

Au-delà des évènements, ce sont aussi des lieux qui peuvent contribuer à faciliter le vivre ensemble, et particulièrement dans l'espace public. La présence de bancs, des places agréables à fréquenter, une voirie apaisée à proximité de certains espaces, des lieux de jeu sont autant de supports au développement de ce vivre ensemble.

Cela peut également passer par le biais d'initiatives ou d'évènements « non marchands » permettant à des citoyens de se retrouver pour des projets non liés à la consommation d'un bien ou d'un service. Les Services d'échange locaux (SEL) rentrent ainsi dans ce cadre. Par ailleurs, les jardins partagés s'inscrivent aussi dans cette idée, en étant davantage des lieux de rencontre et de lien, que de de production vivrière.

Enfin, cette notion de vivre ensemble exige que ne soient pas ignorés ceux et celles qui rencontrent des difficultés au cours de leur existence. En ce sens, la place des personnes porteuses d'un handicap, quel qu'il soit, requiert une attention particulière.

**Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :**

- La politique conduite par le CCAS
- L'existence d'une Maison des jeunes
- Des opérations liées à l'intergénérationnalité : la Compagnie Strapathella/ collège / EHPAD les Etangs/la médiathèque, ou encore les visites à domicile des personnes âgées assurées par un groupe de bénévoles.
- La réalisation d'un diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite des établissements recevant du public en 2011
- L'emploi de 15 agents reconnus travailleurs handicapés dans la collectivité
- Des prestations confiées par la Ville à l'ESAT les Jardins de l'Aqueduc

**Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l'action cadre se rattache :**

- **Enjeu :**
  - ✓ Le maintien et le renforcement de la cohésion sociale et des solidarités, notamment à l'égard des plus fragiles et des jeunes
- **Ambition :**
  - ✓ Bien vivre ensemble
- **Objectif opérationnel :**
  - ✓ Optimiser les réseaux sociaux (Ville, CCAS, Département, Région ...)
- **Ambition :**
  - ✓ Créer des liens
- **Objectifs opérationnels :**
  - ✓ Favoriser les réseaux de solidarité, notamment en direction des personnes seules ou des familles (exemple de la création d'un réseau social en matière de gardes d'enfants)
  - ✓ Favoriser les échanges (internes et externes) avec et entre les associations, la Mairie, les établissements scolaires, etc.
  - ✓ Favoriser le partage, le savoir, le vécu intergénérationnel
- **Ambition :**
  - ✓ Accompagner l'entraide à la vie quotidienne
- **Objectifs opérationnels :**
  - ✓ Compenser le handicap sous toutes ses formes
  - ✓ Favoriser les jardins partagés

**Les objectifs sont de :**

- Développer des liens sociaux de proximité
- Favoriser les initiatives rassemblant des citoyens
- Renforcer les échanges et les savoirs

## Évaluation

### Résultats attendus :

- Un « mieux vivre ensemble » sur le territoire
- Des citoyens plus solidaires et plus mobilisés
- Le développement des initiatives citoyennes sur le territoire
- Le renforcement de la vitalité associative
- L’amélioration du savoir-faire des habitants en matière de pratiques éco-responsables

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Habitants
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	Associations CCAS

### Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre

**Action n°14 : Développer des actions intergénérationnelles**

**Action n°15 : Créer un réseau solidaire**

**Action n°16 : Accueillir au sein de familles des personnes seules pendant les fêtes, les vacances ...**

**Action n°17 : Développer les fêtes populaires (14 juillet ...) et des éco-événements**

**Action n°18 : Concevoir un dispositif « grand parent d’adoption »**

**Action n°19 : Soutenir et encourager des projets pédagogiques en matière de jardinage et de potager**

**Action n°20 : Finaliser l’accessibilité des personnes à mobilité réduite à tous les équipements municipaux**

**Action n°21 : Identifier sur le site internet municipal l’accessibilité PMR des équipements communaux, des commerces ...**

**Action n°22 : Organiser un « parrainage culturel » par des Menneçois**

**Action n°23 : Mettre en place un dispositif d’aide et de tutorat des jeunes âgés de plus de 16 ans**

**Action n°24 : Apporter des aides aux formalités administratives**

**Action n°25 : Créer des jardins familiaux à l’initiative de la ville ou d’associations**

<b>Action n°14 : Développer des actions intergénérationnelles</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un réseau d’entraide intergénérationnel</li> <li>▪ Développer des projets intergénérationnels dans les structures de l’Enfance et de la Petite Enfance</li> <li>▪ Optimiser le fonctionnement des structures d’insertion présentes sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place une communication autour de ce projet en assurant des permanences ou des vacations dans les lieux référencés (Maison des Jeunes, Accueil de Loisirs)</li> <li>▪ Créer une antenne relais (un lieu d’accueil) pour accueillir les demandeurs ayant des besoins spécifiques.</li> <li>▪ Créer un partenariat avec les associations d’anciens et les partenaires CCAS</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	CCAS
<b>Service(s) associé(s)</b>	Services Enfance, Petite Enfance, Maison des Jeunes
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Communication + matériel (entre 1 500 et 3 000 € par an)	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan trimestriel</li> <li>▪ Nombre d’actions et de projets mis en place</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pourcentage de présence par rapport aux personnes recensées et aux activités proposées.</li> </ul>

<b>Action n°15 : Créer un « réseau solidaire »</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser les échanges de biens, de services, de savoirs entre des personnes qui ont des services à offrir (voiture, savoirs, temps, garde d'enfants ...) et ceux qui ont des besoins (informatique, transports, spectacles ...)</li> <li>▪ Développer la solidarité entre les personnes, permettre la rencontre, la convivialité et les échanges entre les citoyens, créer des liens ;</li> <li>▪ Satisfaire des besoins locaux auquel le système marchand ne peut pleinement répondre ;</li> <li>▪ Mettre en relation les bonnes volontés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire connaître les dispositifs existants (type Système d'Echanges Locaux - SEL)</li> <li>▪ Conduire une enquête pour repérer les besoins, leur nature, leur importance ...</li> <li>▪ Etudier la faisabilité de cette mise en réseau : l'offre et la demande, les modalités organisationnelles (création d'un espace de mise en commun : recours à Internet, mais pas uniquement).</li> <li>▪ Développer des ateliers à l'accueil de loisirs, à la maison des jeunes ...</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	CCAS
<b>Service(s) associé(s)</b>	
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : Non déterminé à ce jour</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation :	Indicateurs de résultat :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'opérations en faveur d'une mutualisation des moyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ . Nombre d'adhérents au réseau de solidarité</li> </ul>

<b>Action n°16 : Accueillir au sein de familles des personnes seules pendant les fêtes, les vacances ...</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre en charge par le biais de bénévoles volontaires, des personnes isolées durant les fêtes, les vacances ou les manifestations municipales</li> <li>▪ Identifier un groupe d'aidants et le former</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un partenariat avec les personnes volontaires et bénévoles</li> <li>▪ Mettre en place un listing de disponibilité</li> <li>▪ Signer une charte d'accueil</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	CCAS
<b>Service(s) associé(s)</b>	Culturel, animation, sports
<b>Echéancier prévisionnel :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Prise en charge : transport navette et administratif (entre 1 000 et 1 500€)	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan après chaque intervention</li> <li>▪ Témoignages de bénéficiaires et de bénévoles.</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quantification des prises en charge</li> <li>▪ Enquête « qualité » auprès des bénéficiaires et des bénévoles</li> </ul>

<b>Action n°17 : Développer les fêtes populaires (14 juillet, braderies ...) et des éco-événements</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer le lien social</li> <li>▪ Favoriser les activités intergénérationnelles</li> <li>▪ Animer la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place une manifestation 1 à 2 fois par mois</li> <li>▪ Développer les projets et événementiels intergénérationnels</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	A. LE QUELLEC
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Animation
<b>Service(s) associé(s)</b>	tous les services de la DGA Vie Locale
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> budget annuel du service Animation environ 100 000 €	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation :	Indicateurs de résultat :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de manifestations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de participants</li> </ul>

<b>Action n°18 : Concevoir un dispositif « grand parent d'adoption » (sorties culturelles ou ludiques, aide scolaire, vacances scolaires ...)</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'aide aux devoirs ou à l'épanouissement de l'enfant durant les loisirs</li> <li>▪ Proposer des activités intergénérationnelles dans le domaine culturel</li> <li>▪ Développer le bénévolat sur l'aide aux devoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un partenariat avec les associations d'anciens permettant la mise en place de projets socioculturels destinés aux plus jeunes et en difficultés</li> <li>▪ Mettre en place un programme d'accueil et d'accompagnement (une activité mensuelle)</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	CCAS
<b>Service(s) associé(s)</b>	Service culturel, service scolaire, Maison des Jeunes
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : 5 000 € (coût du transport et des achats de places)</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan après chaque action</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de participants aux sorties</li> <li>▪ Nombre de bénéficiaires des aides aux devoirs</li> </ul>

<b>Action n°19 : Soutenir et encourager des projets pédagogiques en matière de jardinage et de potager</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire connaître et découvrir aux enfants le cycle de la nature l'origine, et la culture des produits alimentaires (légumes, fleurs et fruits) à travers l'entretien d'un jardin ou d'un potager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de potagers, de jardins et d'ateliers intergénérationnels pour faire partager aux enfants le gout de la nature</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	J. FERET
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Scolaire
<b>Service(s) associé(s)</b>	Centre technique municipal
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : 2 000 € / an</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Création de potager ou de jardin botanique</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>Récoltes de légumes, de fruits ou de fleurs</li> </ul>

<b>Action n°20 : Finaliser l’accessibilité des personnes à mobilité réduite à tous les équipements municipaux</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rendre accessibles tous les équipements municipaux conformément aux dispositions réglementaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diagnostic analysé</li> <li>▪ Etablir un budget pluriannuel validé</li> <li>▪ Réaliser les travaux programmés</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des services techniques
<b>Service(s) associé(s)</b>	L’ensemble des services gestionnaires des bâtiments concernés
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input checked="" type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Environ 2 millions d’€ pour l’ensemble du programme de travaux	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Types de travaux réalisés</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de bâtiments accessibles</li> </ul>

<b>Action n°21 : Identifier sur le site internet municipal l'accessibilité PMR des équipements communaux, des commerces ...</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer les Menneçois sur l'accessibilité en ville</li> <li>▪ Recensement de tous les endroits accessibles aux PMR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Application mobiles</li> <li>▪ Informations sonores</li> <li>▪ Prospectus adaptés (braille ou cd etc.)</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	E. VASSEUR
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Communication
<b>Service(s) associé(s)</b>	Animation
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'outils mis en place</li> <li>▪ Nombre d'équipements recensés</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de satisfaction des PMR par rapport à cette information</li> </ul>

<b>Action n°22 : Organiser un « parrainage culturel » par des Menneçois</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser à la lecture, au récit et au spectacle dans les différents quartiers de la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire appel aux anciens de la ville pour ce projet. Remise en état des bibliothèques des écoles de la Sablière, de l'Ormeteau et du Clos Renault, et proposer des petits spectacles.</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	A. PIOFFET
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Culturel
<b>Service(s) associé(s)</b>	CCAS
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : Spectacles et matériels 5 000 €</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Publics et quartiers visés</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enquête auprès des familles et des enseignants</li> <li>▪ Nombre d'actions menées et fréquentation</li> </ul>

<b>Action n°23 : Mettre en place un dispositif d'aide et de tutorat des jeunes âgés de plus de 16 ans</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire appel aux connaissances des seniors pour des démarches administratives en direction des jeunes (recherche de stages, l'orientation professionnelle, la rédaction de CV, lettre de motivation, training, entretien d'embauche ...)</li> <li>▪ Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle (emploi, formation ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place des permanences au sein de la Maison des Jeunes ou du Centre Communal d'action Sociale (Accueil, orientation et suivi)</li> <li>▪ Créer un club de parrainage</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Maison des Jeunes
<b>Service(s) associé(s)</b>	CCAS
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan semestriel</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de parrains</li> <li>▪ Nombre de parrainés</li> </ul>

<b>Action n°24 : Apporter des aides aux formalités administratives</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser un accueil, une étude de dossier et une orientation vers les services compétents suivant la spécificité de la demande.</li> <li>▪ Améliorer les relations administrations / administrés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner la personne dans la démarche, avec un suivi des dossiers entre les services "relais" (Etat civil, facturation, trésor public,...)</li> <li>▪ Créer une permanence d'écrivain public</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	CCAS
<b>Service(s) associé(s)</b>	Etat civil, service de la DGA, Finances
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> permanence d'un écrivain public 700 € / mois en fonction du nombre de permanences	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création des permanences</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fréquentation des permanences</li> </ul>

<b>Action n°25 : Créer des jardins familiaux à l'initiative de la ville ou d'associations</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Offrir un espace familial potager pour les personnes vivant en appartements</li> <li>▪ Développer la pratique de la culture de proximité</li> <li>▪ Développer le lien intergénérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquérir une réserve foncière</li> <li>▪ Réaliser les travaux d'aménagement du terrain</li> <li>▪ Elaborer d'une charte de fonctionnement des jardins</li> <li>▪ Mettre à disposition des parcelles</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	G. BRANDON
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Centre technique municipal
<b>Service(s) associé(s)</b>	CCAS
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation :	Indicateurs de résultat :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de l'opération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de parcelles cultivées</li> </ul>

## Action cadre n 2-2

### La culture : un bien commun à partager

#### Correspondance aux 5 finalités du développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains**
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations**
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

#### Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))

Selon l'UNESCO, la diversité culturelle est considérée comme *un « patrimoine de l'humanité » : « la culture crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations ».*

Depuis le sommet de Johannesburg en 2002, la culture est reconnue comme l'une des composantes du développement durable au même titre que l'économie, le social et l'environnement. Dans le cadre de l'élaboration d'un Agenda 21 local, culture et développement durable sont donc naturellement liés dans la mesure où la mise en œuvre de cet Agenda 21 va nécessairement réinterroger l'ensemble des politiques sectorielles, et notamment la politique culturelle de la collectivité (pour qui ? pour quoi ? comment ?).

Les événements culturels et lieux de culture sont, enfin, un vecteur idéal pour promouvoir l'éducation au développement durable auprès d'un large public et mettre en place des actions exemplaires.

Evènements sportifs, activités artistiques, manifestations culturelles ... le territoire de Mennechy est un territoire animé. La Ville de Mennechy est, de longue date, investie dans les politiques culturelles et socio-culturelles, au service de son territoire, de son attractivité, et de son rayonnement pour l'épanouissement de ses habitants.

Aujourd'hui, les questions de développement individuel, de cohésion sociale, du respect des différences, de la valorisation de la diversité culturelle sont un véritable combat du quotidien. A ce titre, dans le cadre de sa politique culturelle et d'animation, la Ville de Mennechy entend développer une approche qui lie culture et lien social pour participer à la construction de la société de demain.

Il est un fait que l'accès à la culture ou à des loisirs, est essentiel pour le développement personnel et collectif de l'être humain. La pratique d'un art donne aux personnes l'occasion de s'exprimer, de mettre en œuvre leur créativité, de se détendre, de se détacher de la routine du travail et des obligations sociales ou familiales. Elle peut permettre l'engagement citoyen, aider les personnes marginalisées à retrouver leur dignité, reprendre confiance en elles et être mieux perçues socialement. Assister à des événements culturels favorise la culture générale, l'accès à la connaissance ou à des messages divers par des formes ludiques qui touchent la sensibilité. Les événements et les activités culturelles sont une source de lien social. Ils sont propices à la réunion de personnes issues d'horizons différents, d'âges et de catégories socioprofessionnelles diverses et participent pleinement à la lutte contre l'exclusion. L'éducation artistique fait partie intégrante de l'éducation et de la formation des individus.

Or, il est constaté que chacun n'a pas accès de façon égalitaire à la culture, en fonction de son niveau de formation initiale, de sa catégorie socioprofessionnelle, de l'éloignement entre le lieu de résidence et les équipements culturels ainsi que de son niveau de ressources. Certaines personnes peuvent être éloignées de la culture en raison de divers freins. Qu'ils soient de l'ordre financier, de l'accessibilité physique, des représentations vis-à-vis de la culture et de l'éducation reçue en matière de culture, du maillage de l'offre d'équipements et d'activités culturelles sur le territoire, etc.

Pour toutes ces raisons, l'accessibilité des différents publics à la culture, fait partie intégrante de deux enjeux formalisés dans le diagnostic de Mennechy : la mise en valeur et l'animation de la vie locale ; le maintien et le renforcement de la cohésion sociale et des solidarités à l'égard des plus fragiles.

### Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :

- La présence d'un patrimoine culturel historique au cœur du Parc de Villeroy : théâtre Jean-Jacques Robert, deux salles Michel Ange et la Cheminée, la médiathèque « Madeleine de l'Aubespine », un conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique, le cinéma l'Atmosphère
- Une programmation culturelle riche et variée soutenue par la Ville : 26 spectacles dans différents champs de la culture
- Le soutien à des animations organisées au cours de l'année : le festival du livre, Mennechy en Fête, Printemps des contes ...
- Les actions du service Culturel dans et avec les écoles de la commune

48

### Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l'action cadre se rattache :

- **Enjeu :**
  - ✓ Le maintien et le renforcement de la cohésion sociale et des solidarités, notamment à l'égard des plus fragiles et des jeunes
- **Ambition :**
  - ✓ Bien vivre ensemble
- **Objectif opérationnel :**
  - ✓ Permettre à tous d'accéder à la culture
  
- **Enjeu :**
  - ✓ L'animation de la vie locale et le développement d'une citoyenneté active et responsable
- **Ambition :**
  - ✓ Favoriser l'accès à la culture pour tous
- **Objectif opérationnel :**
  - ✓ Encourager le développement d'activités culturelles « hors les murs »

### Les objectifs sont de :

- Lier politique culturelle et développement durable
- Lever les freins d'accès à la culture (freins financiers, freins liés à la mobilité, freins liés à la programmation culturelle proposée,...)
- Inciter tous les publics à participer à des activités ou à des événements culturels
- Permettre l'épanouissement de tous grâce à la culture
- Renforcer le lien social par la culture

## Évaluation

### Résultats attendus :

- Augmentation de la fréquentation des activités et des sites culturels de Menneçy
- Mixité sociale et générationnelle des spectateurs et participants aux activités et aux événements culturels menneçois
- Adaptation de l’offre culturelle aux attentes et aux besoins des Menneçois

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Habitants
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	Structures et associations culturelles du territoire

### Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre

**Action n°26** : Uniformiser une « signalétique urbaine »

**Action n°27** : Renforcer l’offre de navettes pour le cinéma, le théâtre, la médiathèque

**Action n°28** : Développer « livres en balade » dans les quartiers

**Action n°29** : Organiser des concerts et mini-spectacles du conservatoire dans les maisons de retraite, la maison des jeunes, accueil de loisirs... / Organiser des spectacles et des séances de cinéma de plein air

**Action n°30** : Organiser des séances de cinéma pendant les vacances

<b>Action n°26 : Uniformiser une signalétique « urbaine »</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire connaître ces lieux : Espace culturel, Conservatoire, Médiathèque ... l'ensemble des équipements municipaux (gymnases, stades, maison des jeunes ...)</li> <li>▪ Mieux orienter les usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les sites à signaler</li> <li>▪ Repérer des lieux propices à la signalétique</li> <li>▪ Passer commande des panneaux</li> <li>▪ Poser les panneaux</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	G. BRANDON
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Centre Technique Municipal
<b>Service(s) associé(s)</b>	les services gestionnaires des bâtiments concernés
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation :	Indicateurs de résultat :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Commande et pose des signalétiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de signalétiques posées</li> </ul>

<b>Action n°27 : Renforcer l'offre de navettes pour le cinéma, le théâtre, la médiathèque</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre le transport en commun pour les personnes seules ou à mobilité réduite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En corrélation avec le calendrier culturel</li> <li>Mettre à disposition la navette pour personnes âgées</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN, A. PIOFFET
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	CCAS
<b>Service(s) associé(s)</b>	Service Culturel, service Scolaire, service Jeunesse
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> transport (carburant), salaire du chauffeur. Coût entre 1 000 et 1 500 €	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Planning de réservation et de présence</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de présence par rapport aux personnes recensées.</li> </ul>

<b>Action n°28 : Développer « livres en balade » dans les quartiers</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer la présence de la médiathèque et donc l'accès à la culture et aux livres dans les quartiers de MenneCY</li> <li>▪ Permettre d'accroître la visibilité de la médiathèque sur la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir une communication efficace et importante quant aux dates de venue des bibliothécaires dans les quartiers</li> <li>▪ Faire se déplacer 1 ou 2 bibliothécaires afin de lire des albums sur un thème précis</li> <li>▪ Organiser une intervention occasionnelle d'un conteur</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	Annie PIOFFET
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Médiathèque
<b>Service(s) associé(s)</b>	Conservatoire (musique accompagnatrice), centre de loisirs pour assister aux séances
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de séances « hors les murs »</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de participants</li> <li>▪ Visibilité de la médiathèque : mesure de la fréquentation et des inscriptions</li> </ul>

**Action n°29 : Organiser des concerts et mini-spectacles du conservatoire dans les maisons de retraite, la maison des jeunes, accueil de loisirs... / Organiser des spectacles et des séances de cinéma de plein air**

Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Maisons des jeunes</u> :</li> </ul> <p>Encadrement de la pratique musicale amateur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Maison de retraite</u> :</li> </ul> <p>Organisation de concerts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Accueil de loisir</u> :</li> </ul> <p>Découverte musicale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Organisation de séances de cinéma plein air</u></li> <li>▪ <u>Organisation de spectacles plein air</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Maison des jeunes</u> :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un intervenant chargé de l'encadrement des jeunes participants.</li> <li>- Nécessité de prévoir un budget investissement et d'un budget de fonctionnement pour l'entretien du matériel.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Maison de retraite</u> :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un programme donc d'un ensemble pluridisciplinaire (musique, danse, art dramatique).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Accueil de loisirs</u> :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation d'instrument par des intervenants professionnels. Nécessité de prévoir un transport en navette pour le déplacement des enfants vers le conservatoire -&gt; gros problème d'acoustique au centre de loisir.</li> <li>- Préparation d'un spectacle commun aux deux structures (centre de loisirs et conservatoire) en collaboration avec un intervenant du conservatoire et les animateurs du centre de loisirs.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Organisation de séance de cinéma plein air</u> :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité de passer par un prestataire extérieur la commune, n'étant pas équipé pour la diffusion de film en extérieur.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Organisation de spectacles plein air</u> :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un programme ou d'une thématique. Mise en place d'un intervenant professionnel pour un travail en collaboration avec l'équipe technique et administrative de l'Espace Culturel.</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	A. PIOFFET, X. DUGOIN, S. PERUZZO
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Culturel

<b>Service(s) associé(s)</b>	Scolaire, CCAS, Jeunesse, ALSH		
<b>Echéancier prévisionnel :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)			
<b>Coût prévisionnel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maison des jeunes : environ 2 500 € hors frais de personnel</li> <li>▪ Maison de retraite : 180 € par intervenant professionnel et par séance.</li> <li>▪ Accueil de loisirs : 180 € par intervenant professionnel et par séance.</li> <li>▪ Organisation de séance de cinéma : entre 1950 € et 2200 € / projection</li> <li>▪ Organisation de spectacle de plein air : environ 10 000 € (matériel technique compris).</li> </ul>			
<b>Evaluation :</b> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;">           Indicateurs de réalisation :           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans la mesure où tous ces projets sont d'une manière globale réalisables à court terme (moins de 3 ans) en gardant une priorité haute au niveau budgétaire, l'indicateur de réalisation est optimum.</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;">           Indicateurs de résultat :           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Afin d'évaluer d'une manière objective l'indicateur de résultat, trois domaines sont à prendre en compte : Le qualitatif, le quantitatif et la réalisation technique. Compte tenu des acteurs mis en place pour atteindre les objectifs, l'indicateur de résultat devrait être optimum.</li> </ul> </td> </tr> </table>		Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans la mesure où tous ces projets sont d'une manière globale réalisables à court terme (moins de 3 ans) en gardant une priorité haute au niveau budgétaire, l'indicateur de réalisation est optimum.</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Afin d'évaluer d'une manière objective l'indicateur de résultat, trois domaines sont à prendre en compte : Le qualitatif, le quantitatif et la réalisation technique. Compte tenu des acteurs mis en place pour atteindre les objectifs, l'indicateur de résultat devrait être optimum.</li> </ul>
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dans la mesure où tous ces projets sont d'une manière globale réalisables à court terme (moins de 3 ans) en gardant une priorité haute au niveau budgétaire, l'indicateur de réalisation est optimum.</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Afin d'évaluer d'une manière objective l'indicateur de résultat, trois domaines sont à prendre en compte : Le qualitatif, le quantitatif et la réalisation technique. Compte tenu des acteurs mis en place pour atteindre les objectifs, l'indicateur de résultat devrait être optimum.</li> </ul>		

<b>Action n°30 : Organiser des séances de cinéma pendant les vacances</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de séances de cinéma en période de vacances scolaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration de thématiques adaptées aux enfants, aux adolescents et jeunes adultes.</li> <li>Nécessité de mise en place d’une équipe spécifique pour le cinéma durant la période estivale. Il y a d’ores et déjà des séances pendant les vacances scolaires</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	A. PIOFFET
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Culturel
<b>Service(s) associé(s)</b>	ALSH, Jeunesse, Maison des jeunes
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> En moyenne 200 à 250 € de coût de location par film.	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Ce projet est réalisable à moyen terme sous la seule condition de la mise à disposition de moyens humains et financiers pour sa bonne réalisation.</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>Afin d’évaluer d’une manière objective l’indicateur de résultat, deux domaines sont à prendre en compte : Le qualitatif (élaboration et pertinence des thématiques mises en place) et le quantitatif (nombre de spectateurs attendus).</li> </ul>

## Action cadre n° 2-3

### Citoyenneté : pouvoir d'agir

#### Correspondance aux 5 finalités du développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

#### Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))

L'avènement du développement durable sur Mennechy requière l'implication de tous. Afin qu'un véritable changement puisse advenir, une modification des comportements est nécessaire. L'éducation au développement durable et à l'écocitoyenneté constitue une clef pour mobiliser les citoyens.

En la matière, parmi les points à améliorer, le diagnostic de Mennechy a recensé, un manque : de visibilité des actions de développement durable portées par la collectivité et les agents, une meilleure sensibilisation autour des éco-gestes et la nécessité de convaincre le plus grand nombre qui demandent du temps et de la persévérance pour être pleinement efficaces, au sein de la collectivité. Vis-à-vis des citoyens, c'est l'absence d'un projet global d'éducation au développement durable qui est citée, de même qu'un manque de sensibilisation des associations sur le développement durable, de lisibilité sur l'existant en matière de bonnes pratiques ou encore le besoin de responsabiliser chacun par rapport à ses actes.

En matière de citoyenneté, la commune de Mennechy connaît une situation comparable à de nombreuses communes de taille similaire : la participation des habitants est peu développée et la citoyenneté active se « limite » bien souvent à l'engagement associatif.

Pour autant, il apparaît souhaitable et important de développer la « capacitation citoyenne », c'est-à-dire l'octroi davantage de pouvoir aux citoyens. Cette démocratie participative et active permet d'impliquer les habitants dans la vie de leur ville, dans les décisions qui y sont prises, au-delà des seules décisions qui concernent leur voisinage proche. Il s'agit ici d'éviter d'avoir une participation citoyenne qui se cantonne aux problématiques micro-locales mais bien d'élargir l'horizon et le champ des possibles des citoyens.

Pour cela, plusieurs pistes peuvent être creusées. Tout d'abord, développer cette participation citoyenne dès le plus jeune âge, comme cela est le cas avec le Conseil Municipal des Enfants. Egalement, en travaillant sur des nouvelles formes de participation plus originales, plus innovantes, permettant de réunir des Menneçois aux profils variés. Enfin, en donnant les « clefs de lecture » de la vie locale aux habitants, d'où le besoin d'une information accessible et pédagogique sur les modalités de fonctionnement d'une collectivité.

**Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :**

- Le Conseil Municipal des Enfants
- Un tissu associatif fort de 120 associations comptabilisant environ 15600 adhérents
- Des actions de sensibilisation au développement durable au sein des écoles maternelles et élémentaires, notamment à travers les interventions d’une animatrice de la Ville
- Des animations de sensibilisation à la nature à destination du grand public : la Fête de la Nature, Essonne Verte Essonne Propre, Jardins secrets Secrets de jardins, le jour de la nuit.

**Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l’action cadre se rattache :**

- **Enjeu :**
  - ✓ Le maintien et le renforcement de la cohésion sociale et des solidarités, notamment à l’égard des plus fragiles et des jeunes
- **Ambition :**
  - ✓ Bien vivre ensemble
- **Objectif opérationnel :**
  - ✓ Agir en faveur de l’éco-responsabilité individuelle (citoyenne, civique, sociétale ...)
  
- **Enjeu :**
  - ✓ L’animation de la vie locale et le développement d’une citoyenneté active et responsable
- **Ambition :**
  - ✓ Avoir une vie locale dynamique et mobilisatrice
- **Objectif opérationnel :**
  - ✓ Donner la possibilité / les moyens à chacun d’être acteur de son territoire

**Les objectifs sont de :**

- Permettre une prise de conscience et une bonne connaissance des habitants sur les questions relatives au développement durable
- Permettre un véritable changement des comportements
- Renforcer la citoyenneté et la capacitation citoyenne

**Évaluation**

**Résultats attendus :**

- Sensibilisation d’un public toujours plus élargi
- Hausse de l’intérêt de la population pour le développement durable
- Augmentation des comportements éco-citoyens
- Développement d’une culture et d’une pratique de la participation citoyenne

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Habitants
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	Associations Conseil municipal des enfants

**Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre**

**Action n°31 : Créer une rubrique « éco-responsabilité » dans le bulletin municipal**

**Action n°32 : Former les habitants au fonctionnement de la gouvernance de la ville**

**Action n°33 : Informer sur la vie municipale avec des outils de communication contemporains**

**Action n°31 : Créer une rubrique « éco-responsabilité » dans le bulletin municipal**

Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer les citoyens sur la protection de la planète et le respect de l’environnement tout en instaurant la sécurité et limitant la pollution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Distribution de plaquette Eco-responsables</li> <li>▪ Créations de « bonhomme-dangers » devant l’école</li> <li>▪ Information numérique</li> <li>▪ Création d’un encart spécifique dans le bulletin municipal</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	E. VASSEUR
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Communication
<b>Service(s) associé(s)</b>	tous les services municipaux
<b>Echéancier prévisionnel :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : Sans objet</b>	
<b>Evaluation :</b> Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d’outils mis en place</li> </ul>	
Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sans objet</li> </ul>	

<b>Action n°32 : Former les habitants au fonctionnement de la gouvernance de la ville</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre aux habitants de mieux comprendre les modalités de fonctionnement d’une commune : par exemple certaines dépenses et recettes de la collectivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffuser des informations dans le Mennechy Actualités et/ou sur le site de la Ville</li> <li>▪ Préparer et animer des réunions avec les habitants</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	C. GARRO
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Finances
<b>Service(s) associé(s)</b>	Tous les services municipaux
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : Non déterminé à ce jour</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Maîtriser la consommation d’énergie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesurer l’impact de la suppression de l’éclairage public la nuit</li> <li>- sensibiliser les agents de la Ville aux bonnes pratiques (éteindre les lumières...)</li> <li>- Valoriser les certificats d’économies d’énergie (CEE)</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Développer une consommation responsable</b> Dématérialisation des documents produits par la direction des Finances : documents budgétaires, bons de commandes, factures émises par le pôle facturation</li> <li>▪ <b>Développer la démocratie participative :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les habitants des dépenses et recettes à inscrire dans un budget communal</li> <li>- Etudier les propositions des habitants concernant l’aménagement, l’environnement, la culture ou tout autre sujet concernant leur cadre de vie</li> </ul> </li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution des dépenses d’électricité</li> <li>▪ Suivi des recettes des ventes des certificats</li> <li>▪ Réduction des dépenses de papier</li> <li>▪ Taux d’habitants participant aux réunions</li> <li>▪ Taux de propositions faites par les habitants qui ont été retenues</li> </ul>

<b>Action n°33 : Informer sur la vie municipale avec des outils de communication contemporains</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Internet indispensable pour être à jour sur le sujet</li> <li>▪ Informer et sensibiliser de façon régulière et suivie les Menneçois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise à jour quotidienne sur le site institutionnel</li> <li>▪ Exemples à suivre dans la rubrique environnement (tests)</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	E. VASSEUR
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Communication
<b>Service(s) associé(s)</b>	Cabinet
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de ces outils de communication</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enquête de satisfaction auprès des usagers</li> </ul>

## Chapitre III : Un aménagement du territoire équilibré

61

## **Action cadre n°3-1**

### **Aménageons durablement le territoire**

#### **Correspondance aux 5 finalités du développement durable**

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère**
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources**
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations**
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

#### **Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))**

La ville de MenneCY connaît une croissance de sa population régulière, particulièrement forte au cours des années 1970 – 1980, mais contenue ces dernières années. Cette évolution pose question sur l'urbanisation du territoire.

Conséquence directe de l'étalement urbain, l'aménagement du territoire menneçois présente une particularité : de grandes zones rurales cohabitent avec des zones concentrées en habitat. L'urbanisation de la ville se fait de part et d'autre de la RD 191.

Le territoire est marqué par une prédominance de la maison individuelle. L'explosion des constructions au cours des années 60-70 fait de la ville aujourd'hui encore un territoire où la pression foncière est forte.

La Ville de MenneCY souhaite renforcer les outils permettant de préserver la qualité du cadre de vie, d'accompagner le développement tout en réduisant les pressions exercées sur l'environnement (dont les espaces naturels et agricoles) et les effets induits liés aux déplacements sur le territoire. Elle s'appuie pour cela sur les lois Grenelle qui accordent une place majeure aux objectifs environnementaux dans les documents d'urbanisme et font de la planification territoriale un levier clef pour lutter contre l'étalement urbain, contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'efficacité énergétique, et prendre en compte la biodiversité.

#### **Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :**

- Approbation en juillet 2010 du Plan Local de l'Urbanisme
- Existence d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle de la Communauté de Communes du Val d'Essonne
- Approbation en octobre 2013 du Schéma Directeur Régional Ile-de-France (SDRIF) par la Région

## Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l'action cadre se rattache :

- **Enjeu :**
  - ✓ Une conception urbaine à même d'offrir un habitat de qualité, accessible et prenant en compte les enjeux environnementaux et économes en foncier
- **Ambition :**
  - ✓ Préserver l'équilibre entre les espaces naturels et les espaces urbanisés
- **Objectif opérationnel :**
  - ✓ Préserver les zones agricoles
- **Enjeu :**
  - ✓ La préservation des ressources et la réduction des nuisances ayant un impact potentiel sur la santé et l'environnement
- **Ambition :**
  - ✓ Favoriser la préservation de la ressource en eau
- **Objectif opérationnel :**
  - ✓ Lutter contre la pollution de l'eau
- **Enjeu :**
  - ✓ La prise en compte des espaces naturels dans l'organisation territoriale, générateurs de biodiversité et de qualité de vie
- **Ambition :**
  - ✓ Préserver et respecter l'équilibre « urbain et rural »
- **Objectif opérationnel :**
  - ✓ Induire une politique urbanistique en harmonie avec le respect de notre environnement

### Les objectifs sont de :

- Limiter l'étalement urbain
- Préserver les espaces agricoles et naturels
- Renforcer la mixité des fonctions du territoire (emploi, habitat, services ...)
- Traiter de la problématique de l'eau

## Évaluation

### Résultats attendus :

- La limitation de l'étalement urbain
- Le développement de formes urbaines plus économes en espace
- Le développement de programmes et/ou opération d'aménagement durable
- La préservation des espaces agricoles

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Habitants
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	Agence de l’Eau Communauté de Communes du Val d’Essonne Département de l’Essonne Etat Région Ile de France

**Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre**

**Action n°34 : Continuer à protéger les zones agricoles**

**Action n°35 : Appliquer les conclusions du schéma directeur d’assainissement**

<b>Action n°34 : Continuer à protéger les zones agricoles</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver l'équilibre urbain et rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des zones agricoles dans le PLU conformément au SDRIF</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	AM DOUGNIAUX
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Urbanisme
<b>Service(s) associé(s)</b>	Chambre d'agriculture, Conseil Régional et CCVE
<b>Echéancier prévisionnel :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Court terme (moins de 3 ans)</i> <input type="checkbox"/> <i>moyen terme (3-5 ans)</i> <input type="checkbox"/> <i>long terme (plus de 5 ans)</i>	
<b>Coût prévisionnel :</b> sans objet	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions réalisées conformes aux PLU, SCOT et SDRIF en lien avec les zones agricoles</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de zones agricoles protégées</li> </ul>

<b>Action n°35 : Appliquer les conclusions du schéma directeur d'assainissement</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lutter contre la pollution de l'eau et des milieux naturels</li> <li>▪ Prise en compte d'un document qui s'impose à tous travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vérification de la conformité des réseaux lors d'une vente</li> <li>▪ Entretien régulier des réseaux</li> <li>▪ Programmation de rénovation des réseaux</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	AM DOUGNIAUX
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Service Technique
<b>Service(s) associé(s)</b>	en partenariat avec le SIARCE
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de mètres linéaires ayant fait l'objet de travaux de conformité</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminution du pourcentage de non-conformité</li> <li>▪ Pourcentage de rénovation par rapport au linéaire total</li> </ul>

## Action cadre n°3-2

### Protégeons notre patrimoine bâti

#### Correspondance aux 5 finalités du développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources**
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

#### Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))

Le patrimoine bâti se compose des différents bâtiments, constructions et infrastructures liés à l'activité humaine, dont la nature architecturale ou symbolique est un héritage du passé. Ce patrimoine peut bénéficier d'une protection au titre des sites (loi du 2 mai 1930) et des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913).

Les sites inscrits du patrimoine bâti de MenneCY sont :

- l'Eglise par un arrêté du 6 mars 1926
- l'ancienne Porte de Paris par un arrêté du 10 février 1948

Du château de Villeroy ne subsiste que deux corps de bâtiments, dépendances de l'ancienne demeure seigneuriale. Aujourd'hui le bâtiment de droite, totalement rénové, abrite : l'espace culturel. Il est constitué du « théâtre Jean-Jacques Robert », de deux salles « Michel Ange » et « de la Cheminée » et de la médiathèque « Madeleine de l'Aubespine ». Le bâtiment de gauche abrite quant à lui un conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique.

#### Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :

- Rénovation de l'un des deux pavillons Napoléon à l'entrée de la rue de Milly en 2010
- L'installation d'un parcours historique en ville en 2012
- La mise en valeur de la collection de Porcelaine de Villeroy en 2012

**Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l’action cadre se rattache :**

- **Enjeu :**
  - ✓ Une conception urbaine à même d’offrir un habitat de qualité, accessible et prenant en compte les enjeux environnementaux et économiques en foncier
- **Ambition :**
  - ✓ Préserver le centre historique
- **Objectifs opérationnels :**
  - ✓ Définir et préserver les caractéristiques patrimoniales du centre-ville
  - ✓ Poursuivre la rénovation du patrimoine historique communal

**Les objectifs sont de :**

- Protéger et valoriser le patrimoine architectural du territoire
- Mieux prendre en compte la dimension développement durable et énergétique dans la protection du bâti

**Évaluation**

**Résultats attendus :**

- Une protection accrue du patrimoine bâti (public et privé)
- Une meilleure gestion et mise en valeur du patrimoine

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Habitants Propriétaires privés
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	Associations patrimoniales Architecte des Bâtiments de France (ABF) Conseil Architectural de l’Environnement et de l’Urbanisme (CAUE) Etat Propriétaires

**Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre**

**Action n°36 : Créer une Aire de mise en Valeur de l’Architecture et du Patrimoine**

**Action n°37 : Poursuite des opérations : Porte de Paris, pavillon Napoléon et les deux Orangeries**

<b>Action n°36 : Créer une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valoriser l'architecture et le patrimoine du centre-ville ancien</li> <li>▪ Préserver et protéger l'urbanisation du cœur historique de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer une commission locale de l'AVAP et mettre en place un règlement intérieur relatif au fonctionnement de cette commission</li> <li>▪ Lancer l'étude préalable</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	AM DOUGNIAUX
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Urbanisme
<b>Service(s) associé(s)</b>	
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : 22 000 € TTC</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prise d'une délibération</li> <li>▪ Révision du PLU</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de l'étude préalable</li> <li>▪ Mise en œuvre des objectifs de l'AVAP</li> <li>▪ Suivi annuel des résultats de la commission</li> </ul>

<b>Action n°37 : Poursuite des opérations : Porte de Paris, pavillon Napoléon et les deux Orangeries</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rénover les bâtiments du patrimoine historique municipal</li> <li>▪ Faire connaître ce patrimoine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir un programme de travaux pluriannuels</li> <li>▪ Valoriser les travaux dans le cadre des Journées Nationales du Patrimoine</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	A. PIOFFET, X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des Services Techniques
<b>Service(s) associé(s)</b>	Culturel
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation des travaux</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Si ouverture au public, mesure de la fréquentation</li> <li>▪ Nombre d'événements organisés pour la valorisation de ce patrimoine</li> </ul>

## Action cadre n°3-3

# Préservons nos espaces naturels, favorisons la biodiversité

### Correspondance aux 5 finalités du développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

### Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))

Actuellement, la ville de Mennecey possède un patrimoine naturel qui demande à être mis en valeur ; sa préservation et sa protection étant d'ores et déjà assurées par toute une série de dispositions qu'il convient de maintenir, voire d'amplifier pour certaines.

A ce titre, on recense les sites remarquables suivants :

- Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF),
- La présence d'une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux qui abrite environ 80 espèces,
- Des espaces naturels sensibles,
- Des sites Natura 2000,
- 20 hectares d'espaces verts (hors parc de Villeroy),
- La présence du parc de Villeroy : parc de 110 hectares.

La biodiversité n'est pas seulement une question à aborder aux portes des villes. Il est incontournable aujourd'hui de prendre en compte l'ensemble de la faune et de la flore présente en milieu urbain et de veiller à son développement et à son maintien.

La thématique des espaces naturels se situe à la croisée de plusieurs enjeux. En effet, il s'agit à la fois d'enjeux de protection de la biodiversité, d'aménagement du territoire (choix d'urbaniser ou de protéger certains secteurs) mais aussi de paysages (paysages ouverts ou fermés en fonction des activités qui se développent). Il s'agit donc pour la commune d'une thématique importante ne se limitant pas à la protection d'une espèce sensible et encore moins à un projet de sanctuarisation de ces espaces naturels en les refermant sur eux-mêmes.

Ainsi, pour Mennecey, la préservation des espaces naturels et de la biodiversité passe par la connaissance, la valorisation et l'action de protection.

Pour protéger et valoriser, il faut avant tout connaître et mieux appréhender les spécificités de la commune en matière de faune et de flore. Cela passe par la réalisation d'inventaires et de recensement de biodiversité, en complémentarité avec les travaux déjà effectués. Cette connaissance doit se transmettre et être valorisée : il s'agit ici de sensibiliser et de communiquer davantage vis-à-vis de la population menneçoise sur les spécificités de leur territoire en matière de faune et de flore. Cela peut notamment se faire par le biais de l'éducation à l'environnement pour les plus jeunes. L'objectif est de faire prendre la mesure du patrimoine naturel local pour que celui-ci soit mieux protégé et mieux appréhendé par les citoyens.

La préservation de ces espaces naturels passe également par des actions directes : la protection peut s'envisager à travers le développement d'activités compatibles avec cet impératif de protection : l'abandon de l'utilisation de phytosanitaires, la réduction des déchets produits par les entreprises ...

### Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :

- Des dispositions inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme comme le renforcement de la protection des espaces boisés (contre le défrichement total et leur abattage), ainsi qu'une accentuation de la protection des marais et des milieux aquatiques
- La signature d'une convention d'aménagement forestier sur la période 2000-2019 entre la Ville et l'Office National des Forêts
- La réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques par la Ville
- Des actions en faveur de la protection des espèces : la création d'une mare en 2013 (continuité écologique), le curage et le nettoyage des mares forestières du Parc de Villeroy, l'amélioration, l'agrandissement des sites de reproduction et d'hiver, l'observation et le suivi des populations (récolte des données), la sensibilisation et l'animation de sorties grand public, la construction d'une barrière piège, l'installation d'un hôtel à hirondelles (printemps 2013), l'installation d'un hôtel à abeilles (printemps 2013), La mise en place de deux voies vertes à vocation pédagogique
- La prohibition des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux (sauf désherbant dans certains cas) ; la ville de Mennechy est signataire de la charte Phyt'Essonne portée par le SIARCE
- Des partenariats entre la Ville de Mennechy avec différents acteurs : les insectes pollinisateurs – les ruchers, association Club Apiculture les chauves-souris – association AZIMUT 230, une convention d'aménagement forestier avec l'ONF sur la période 2000-2019, la convention d'entretien et de gestion d'ouverture au public site ENS départemental, le Marais de la Grande Ile, le curage des mares forestières dès l'hiver 2012 – Scouts de France, le nettoyage des parcelles 1, 2, 3 dès l'hiver 2012 – Scouts de France ...
- Des actions en matière d'éducation au développement durable : des animations de sensibilisation à la nature à destination des établissements scolaires de la ville ; des animations de sensibilisation à la nature à destination du grand public : la Fête de la Nature, Essonne Verte Essonne Propre, Jardins secrets Secrets de jardins, le jour de la nuit.

## Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l'action cadre se rattache :

- **Enjeu :**
  - ✓ La préservation des ressources et la réduction des nuisances ayant un impact potentiel sur la santé et l'environnement
- **Ambition :**
  - ✓ Réduire les pollutions et nuisances
- **Objectifs opérationnels :**
  - ✓ Bannir progressivement l'usage des produits nocifs (toxiques) ayant une incidence majeure sur les ressources
  - ✓ Inciter les entreprises à réduire leurs rejets
  
- **Enjeu :**
  - ✓ La prise en compte des espaces naturels dans l'organisation territoriale, générateurs de biodiversité et de qualité de vie
- **Ambition :**
  - ✓ Valoriser les espaces naturels du territoire
- **Objectifs opérationnels :**
  - ✓ Développer une politique de communication
  - ✓ Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire
- **Ambition :**
  - ✓ Définir une politique globale en faveur de la protection des espaces naturels
- **Objectifs opérationnels :**
  - ✓ Préserver et favoriser la biodiversité / les écosystèmes
  - ✓ Développer l'éducation au respect de l'environnement

### Les objectifs sont de :

- Mieux connaître la biodiversité locale pour mieux la protéger
- Valoriser le patrimoine local naturel auprès de la population menneçoise
- Assurer la pérennité et la qualité des écosystèmes remarquables en évitant toute urbanisation dans ces habitats naturels riches
- Valoriser les espaces verts urbains, précieux pour la qualité de vie, en veillant à leur intérêt écologique (par leur gestion, en limitant les essences exotiques)
- Mieux entretenir et valoriser les espaces naturels de proximité (espaces verts, espaces boisés ...)

## Évaluation

### Résultats attendus :

- Une meilleure connaissance des espaces naturels et de la biodiversité du territoire
- La valorisation des espaces verts urbains et espaces naturels
- Une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable par les citoyens
- L'amélioration du cadre de vie des habitants

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Habitants Touristes
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	Associations environnementales Conseil général de l’Essonne Communauté de Communes du Val d’Essonne Office National des Forêts

### Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre

**Action n°38** : Favoriser l’Education à l’Environnement et au Développement Durable dès le plus jeune âge

**Action n°39** : Développer les zéro phyto sur le territoire

**Action n°40** : Avoir une meilleure communication sur les actions menées en matière de valorisation des espaces naturels

**Action n°41** : Favoriser les haies paysagères avec des variétés locales

**Action n°42** : Développer une politique de valorisation des espaces naturels et de préservation des espèces animales

**Action n°43** : Développer l’hébergement et promouvoir les labels développement durable (chambre d’hôtes)

**Action n°44** : Favoriser les normes ISO spécifiques aux entreprises et au sein de la collectivité

<b>Action n°38 : Favoriser l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable dès le plus jeune âge (scolaires)</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Susciter la curiosité</li> <li>▪ Respecter le vivant</li> <li>▪ Apprendre à observer</li> <li>▪ Développer la notion de civisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place des projets pédagogiques</li> <li>▪ Réaliser des interventions en classe</li> <li>▪ Réaliser des interventions sur les différents sites concernés</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	J. FERET
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Scolaire et Environnement
<b>Service(s) associé(s)</b>	ALSH, Maison des Jeunes
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de classes et d'élèves qui participent aux actions</li> <li>▪ Créations des enfants (supports pédagogiques ou objets)</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projet des écoles dont un volet est consacré à l'EEDD</li> <li>▪ Augmentation de la mobilisation de l'agent en charge de l'animation de l'EEDD pour la ville</li> </ul>

<b>Action n°39 : Développer les zéro phyto sur le territoire</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser des produits respectueux de l'environnement (biocontrôle)</li> <li>▪ Former les agents à l'usage de ces produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'un local spécifique ventilé pour stockage des produits</li> <li>▪ Acquisition des équipements de Protection Individuels</li> <li>▪ Formation du personnel</li> <li>▪ Acquisition des produits et du matériel</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	G. BRANDON
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Centre Technique Municipal
<b>Service(s) associé(s)</b>	SIARCE Services préfectoraux d'hygiène Conseiller prévention
<b>Echéancier prévisionnel :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achat du matériel</li> <li>▪ Formation des agents</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de litres épandus</li> <li>▪ Nombre d'agents formés</li> <li>▪ Effets sur le traitement des espaces concernés</li> </ul>

<b>Action n°40 : Avoir une meilleure communication sur les actions menées en matière de valorisation des espaces naturels</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mieux informer les Menneçois sur la faune et la flore de la ville et du Parc de Villeroy</li> <li>▪ Sensibiliser sur les espaces protégés</li> <li>▪ Valoriser le patrimoine naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création de tables d'orientation dans le Parc de Villeroy</li> <li>▪ Fiches ONF dans le parc de Villeroy</li> <li>▪ Plaquette environnement</li> <li>▪ Sensibilisation et information sur la faune existante dans la rubrique environnement du site institutionnel</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	E. VASSEUR
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Communication
<b>Service(s) associé(s)</b>	Cabinet, Urbanisme
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Court terme (moins de 3 ans)</i> <input type="checkbox"/> <i>moyen terme (3-5 ans)</i> <input type="checkbox"/> <i>long terme (plus de 5 ans)</i>	
<b>Coût prévisionnel :</b> <i>Non déterminé à ce jour</i>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'outils mis en place</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amélioration du niveau de connaissance des Menneçois</li> </ul>

<b>Action n°41 : Favoriser les haies paysagères avec des variétés locales</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les séparations naturelles à bon escient</li> <li>▪ Privilégier les variétés locales pérennes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mener une campagne de communication et de sensibilisation à destination des riverains</li> <li>▪ Favoriser l'intégration dans les projets d'aménagement d'espace public</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	G. BRANDON
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Centre Technique Municipal
<b>Service(s) associé(s)</b>	
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : Non déterminé à ce jour</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achat des fournitures</li> <li>▪ Adhésion des riverains au projet par la sensibilisation</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de mètres linéaires de haies plantées</li> </ul>

<b>Action n°42 : Développer une politique de valorisation des espaces naturels et de préservation des espèces animales</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apprendre au citoyen à respecter les espaces naturels sensibles en les connaissant mieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mener des actions de sensibilisation, visites, ateliers sur les thématiques des espaces naturels de la commune et du département sur la commune</li> <li>▪ Réhabiliter et embellir certains espaces naturels sensibles (Parc de Villeroy, Bois de la Justice, Patte d’Oie)</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	Madame DOUGNIAUX
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Environnement
<b>Service(s) associé(s)</b>	CEJ, Animation, Cabinet
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : 3 000 € par an pour l’achat de matériel pédagogique et les prestataires extérieurs</b>	
<b>Evaluation :</b>	
<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d’ateliers, de visites réalisées</li> <li>▪ Augmentation du budget consacré à ce dispositif dans le cadre du budget environnement</li> <li>▪ Démarche de signalétique sur la commune</li> <li>▪ Démarche de communication plus spécifique</li> <li>▪ Fréquence des publications sur la thématique pour sensibiliser les administrés</li> </ul>	<b>Indicateurs de résultat :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminution des infractions constatées</li> <li>▪ Comportement plus respectueux des citoyens dans les espaces naturels du territoire communal</li> <li>▪ Demande des administrés de participer à des actions de ce type</li> </ul>

<b>Action n°43 : Développer l'hébergement et promouvoir les labels développement durable (chambre d'hôtes)</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en avant les chambres d'hôtes</li> <li>▪ Rendre attractif le territoire pour développer cette offre d'hébergement touristique</li> <li>▪ Sensibiliser les résidences potentielles en lien avec l'organisme départemental et régional des Gites de France</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser des vecteurs de communication municipaux</li> <li>▪ Organiser une réunion avec les organismes délivrant les agréments</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	A. LE QUELLEC
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Animation
<b>Service(s) associé(s)</b>	Cabinet et Direction Générale
<b>Echéancier prévisionnel :</b> <input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : Non déterminé à ce jour</b>	
<b>Evaluation :</b> Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valoriser l'installation d'hôtel et les chambres d'hôtes</li> </ul>	
Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de fréquentation</li> <li>▪ Nombre de création</li> </ul>	

<b>Action n°44 : Favoriser les normes ISO spécifiques aux entreprises et au sein de la collectivité</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer dans le cadre de l'ISO 14 000 un management environnemental pour les services municipaux</li> <li>▪ Travailler sur la qualité du service rendu aux usagers avec la recherche du respect de la norme ISO 14 001</li> <li>▪ Sensibiliser les entreprises au respect des critères environnementaux notamment dans le cadre de leur politique de management</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mener une campagne de sensibilisation auprès des entreprises du territoire</li> <li>▪ Désigner un bureau d'études pour accompagner la commune dans la démarche qualité et la certification ISO 14 001</li> <li>▪ Associer le secteur économique au respect des spécificités environnementales du territoire (biodiversité) dans le cadre de leurs activités</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	A. LE QUELLEC
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction Générale
<b>Service(s) associé(s)</b>	Animation et Cabinet
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de la démarche qualité au sein des services municipaux</li> <li>▪ Implication du secteur économique local dans ce domaine</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'entreprises engagées dans la démarche ISO 14 000</li> <li>▪ Obtention de la certification ISO 14 001 pour la Commune</li> </ul>

## Chapitre IV : La Ville de MenneCY, vers une collectivité éco-exemplaire

## Action cadre n°4-1

# Pour un programme en faveur des déplacements alternatifs à la voiture au sein de la collectivité

### Correspondance aux 5 finalités du développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

### Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))

Le secteur des transports est le premier consommateur de produits pétroliers et le premier émetteur de gaz à effet de serre : en agissant sur les transports, les collectivités publiques peuvent contribuer à la fois à la diminution de la consommation d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce faisant, elles agissent aussi sur la préservation des facteurs de santé et de sécurité de leur personnel.

Plus localement, les difficultés de circulation et de stationnement en ville causent des nuisances comme la pollution de l'air (et ses impacts sur la santé humaine), la pollution sonore, et, sont source de stress (contrariété des automobilistes coincés dans les ralentissements, ou ayant divers problèmes de circulation, de place pour se stationner etc.).

Afin de contribuer aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les transports à l'échelle du territoire (en lien avec le futur PCET porté par la Communauté de Communes du Val d'Essonne), la Ville de MenneCY souhaite agir sur les déplacements de l'ensemble de son personnel en mettant en place une démarche de rationalisation et d'optimisation.

Aussi, les agents de la ville sont les mieux placés pour montrer l'exemple aux citoyens et aux entreprises de la ville, notamment en termes de déplacement. Le changement des pratiques de déplacement des agents est, sans conteste, un enjeu primordial dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des nuisances. Deux cibles sont visées : les déplacements domicile travail et les déplacements professionnels. De même, les élus ont le devoir d'être exemplaires, en appliquant pour eux et au sein de leur institution, une politique durable en termes de déplacements.

Enfin, les modes de déplacements peuvent devenir un facteur de cohésion sociale, il suffit de créer du lien et du partage dans leur organisation.

### Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :

- Acquisition en 2010 d'un véhicule électrique utilisé par les agents de la voirie
- Achat en 2011 de trois véhicules électriques pour l'ensemble des agents
- Mutualisation de l'usage de certains véhicules municipaux
- Diminution de la consommation de carburants

## Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l'action cadre se rattache :

- **Enjeu :**
  - ✓ L'affirmation d'une collectivité éco-exemplaire
- **Ambition :**
  - ✓ Diminuer l'empreinte écologique de la ville
- **Objectif opérationnel :**
  - ✓ Optimiser les déplacements des élus et des agents

### Les objectifs sont de :

- Afficher une conduite exemplaire en matière de déplacements
- Montrer l'exemple aux citoyens et entreprises de la Ville
- Rationnaliser les pratiques en matière de déplacements
- Favoriser le report de la voiture vers les autres modes de transports
- Accompagner le changement de comportement des utilisateurs (élus et agents)

## Évaluation

### Résultats attendus :

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre liées aux trajets des agents et élus
- Diminution des nuisances liées à l'utilisation de la voiture
- Développement de la part des transports alternatifs dans les déplacements
- Diminution de la consommation de carburants (à raison de 1% par an, soit environ 400 litres de carburants économisés)
- Augmentation du nombre d'agents utilisant des modes de déplacement doux pour se rendre sur leur lieu de travail
- Optimisation des modes de travail à distance

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Agents et élus de la Ville
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	ADEME Communauté de Communes du Val d'Essonne

### Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre

**Action n°45 :** Développer / favoriser le covoiturage

**Action n°46 :** Inciter aux déplacements pédestres et cyclistes

**Action n°47 :** Mutualiser les véhicules lors des déplacements professionnels

**Action n°48 :** Développer les formations en intra (sur site)

**Action n°49 :** Mettre en place le télétravail

**Action n°50 :** Acquérir des véhicules électriques, hybrides et promouvoir des bornes de recharge sur le territoire

<b>Action n°45 : Développer / favoriser le covoiturage</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribuer au plan climat afin de diminuer l'effet de serre</li> <li>▪ Favoriser le covoiturage dans le cadre des déplacements professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser le covoiturage, notamment pour les formations CNFPT</li> <li>▪ Aménager dans la mesure du possible les horaires de travail pour les agents habitant la même ville afin de développer le covoiturage</li> <li>▪ Avoir recours aux vélos électriques</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>Service(s) associé(s)</b>	Tous les services municipaux
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en relation des agents par le service formation.</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Moins de remboursement de frais de déplacement pour les formations CNFPT</li> <li>▪ Des stationnements en ville réservés aux adeptes du co-voiturage</li> <li>▪ Baisse de la consommation d'essence des véhicules de service</li> </ul>

<b>Action n°46 : Inciter aux déplacements pédestres et cyclistes</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limiter l'usage des véhicules (effet de serre et pollution) ;</li> <li>▪ Œuvrer pour la santé des agents (exercice physique régulier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la marche à pied pour les déplacements professionnels en centre-ville (mairie centrale, mairie Monique SAILLET, crèche Jean BERNARD, la Ribambelle, l'ALSH) ;</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>Service(s) associé(s)</b>	Tous les services municipaux
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : Non déterminé à ce jour</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser les réunions en centre-ville (mairie centrale, centre administratif et mairie Monique SAILLET) et non pas à l'espace culturel ou au Conservatoire.</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Davantage de stationnement, notamment près de la mairie centrale si les agents travaillant dans les autres bâtiments s'y rendent à pied.</li> </ul>

<b>Action n°47 : Mutualiser les véhicules de service lors des déplacements professionnels</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire la consommation de carburants</li> <li>▪ Optimiser l'usage de la flotte automobile</li> <li>▪ Augmenter la longévité de la flotte automobile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planifier l'usage de certains véhicules municipaux</li> <li>▪ Le cas échéant réduire la flotte automobile en les remplaçant par des deux-roues motorisés</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	Monsieur le Maire
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction Générale
<b>Service(s) associé(s)</b>	Tous les services
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> objectif de réduction 1 000 l de carburant / an pendant 10 ans	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Optimiser la mutualisation de la flotte automobile</li> <li>▪ Réduire la flotte automobile</li> <li>▪ Investir dans des moyens de déplacements différents (2 roues)</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction du volume de carburant annuel</li> </ul>

<b>Action n°48 : Développer les formations en intra (sur site)</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les formations sur sites afin d’encourager les agents pour qui les sites du CNFPT sont inaccessibles (faute de véhicules) ou entravent une bonne gestion de la vie professionnelle et privée (ex : formations CNFPT à Issy-les-Moulineaux ou Pantin)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la formation de formateurs occasionnels par le CNFPT</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>Service(s) associé(s)</b>	Tous les services municipaux
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : Non déterminé à ce jour</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Plus d’inscriptions en formations ;</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>Parcours dynamique de formation des agents qui seront tentés de passer des concours s’ils sont « réconciliés » avec la formation.</li> </ul>

<b>Action n°49 : Mettre en place le télétravail</b>		
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer la possibilité pour les agents administratifs disposant d'un matériel informatique personnel de travailler à domicile. Possibilité pour l'employeur de fournir le matériel et l'abonnement internet</li> <li>▪ Répondre aux problématiques de transport de certains agents</li> <li>▪ Politique de prévention des risques psychosociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déterminer la fréquence autorisée, la distance de seuil déterminant le télétravail, les conditions climatiques ;</li> <li>▪ Acquérir 2 ordinateurs portables.</li> </ul>	
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN	
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des Ressources Humaines	
<b>Service(s) associé(s)</b>	Tous les services municipaux	
<b>Echéancier prévisionnel :</b> <input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)		
<b>Coût prévisionnel : 1 000 €</b>		
<b>Evaluation :</b> Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement de nouveaux horaires et détermination des plages de travail à domicile.</li> </ul>		Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impact sur le stress et la fatigue au travail</li> <li>▪ Meilleure performance professionnelle</li> </ul>

<b>Action n°50 : Acquérir des véhicules électriques, hybrides et promouvoir des bornes de recharge sur le territoire</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les modes doux</li> <li>▪ Diminuer la pollution atmosphérique</li> <li>▪ Réduire le coût lié aux déplacements (budget carburants)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acheter du matériel roulant</li> <li>▪ Mener une campagne de sensibilisation sur l'usage du vélo</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	G. BRANDON
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Centre Technique Municipal
<b>Service(s) associé(s)</b>	Finances, Direction Générale
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : environ 100 000 € / an</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation :	Indicateurs de résultat :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achat des matériels roulants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Usage des vélos</li> <li>▪ Usage des véhicules</li> </ul>

## Action cadre n°4-2

# Développer une politique de maîtrise des consommations d'énergie de la collectivité

### Correspondance aux 5 finalités du développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère**
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables**

### Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))

Adoptée en 1992, la convention-cadre des Nations unies sur le Changement Climatique est le premier acte international reconnaissant la réalité du changement climatique d'origine anthropique. Si la problématique est bien planétaire, les réponses sont elles tant au niveau global que local.

En tant qu'organisateur du territoire et gestionnaire de patrimoine, les collectivités locales ont donc un rôle essentiel à jouer. Depuis les 2 lois Grenelles de l'environnement, l'isolation des bâtiments est un enjeu majeur pour réduire les dépenses énergétiques. Et, il ne fait plus débat que l'énergie va coûter de plus en plus cher à produire et à consommer.

La démarche négaWatt nous rappelle les 2 objectifs que nous devons nous fixer en termes d'énergie : la sobriété et l'efficacité énergétique. A ce titre, la sobriété énergétique représente un gisement très important d'économies pour la collectivité, ainsi que la réduction de son empreinte environnementale.

Porteuse de quelques actions sur son territoire, la Ville de Mennechy veut en premier lieu être exemplaire sur son patrimoine bâti. Une première action consiste à connaître le niveau de performance thermique et énergétique des bâtiments, avant d'engager un programme de rénovation en priorisant les bâtiments les plus énergivores. La Ville a également conscience qu'une réduction durable des consommations énergétiques passe par la mise en place d'actions de sensibilisation interne auprès des agents, visant à changer les comportements quotidiens. Enfin, en parallèle de la diminution des consommations électriques, la Ville de Mennechy souhaite mener des projets d'équipements liés au chauffage.

### Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :

- Opérations dans le domaine de l'éclairage public : Depuis 2011, un tiers des candélabres du secteur des Levitt sont munis d'un système permettant de réduire l'intensité de la lumière la nuit. L'éclairage public est éteint de 00h45 à 5h00. Une dizaine de candélabres solaires a été installée au parking Jean-Jacques Robert.
- Opérations dans le domaine des bâtiments publics :  
réalisation en 2008 d'un diagnostic sur la performance énergétique de certains de ses bâtiments

communaux. Installation de panneaux solaires sur l'école des Myrtilles.

Remplacement de chaudière à l'école de l'Ormeteau

Opérations dans le domaine énergétique des bâtiments :

- le groupe scolaire de la Verville est le premier bâtiment communal à respecter la réglementation thermique 2012
- la signature en 2009 d'un contrat départemental quinquennal qui prévoit que les travaux respectent les normes de Haute Qualité Environnemental et l'accessibilité des personnes porteuses d'un handicap.
- Depuis août 2012, attribution d'un marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des installations communales à un prestataire avec pour finalité la réduction des consommations de gaz
- Elaboration d'un Plan Climat Energie Territoriale (PCET) à l'échelle de la Communauté de Communes du Val d'Essonne
- Montage systématique de dossier pour obtenir des Certificats d'Economie d'Energie pour les travaux et investissements réalisés
- Lancement début 2014 du Diagnostic de Performance Energétique des Bâtiments communaux dont la surface dépasse 500 m<sup>2</sup>

**Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l'action cadre se rattache :**

- **Enjeu :**
  - ✓ L'affirmation d'une collectivité éco-exemplaire
- **Ambition :**
  - ✓ Diminuer l'empreinte écologique de la ville
- **Objectifs opérationnels :**
  - ✓ Identifier, diagnostiquer et réduire les émissions de gaz à effet de serre des équipements et événementiels municipaux
  - ✓ Améliorer l'efficacité énergétique des équipements municipaux (isolement thermique de l'ensemble des bâtiments municipaux en priorisant les bâtiments accueillant des enfants)

**Les objectifs sont de :**

- maîtriser les dépenses énergétiques des bâtiments et équipements municipaux
- sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux énergétiques
- limitation de l'empreinte écologique de la Ville
- améliorer la gestion des bâtiments publics sur le plan énergétique

## Évaluation

### Résultats attendus :

- Diminution de la consommation énergétique et des dépenses énergétiques de la Ville
- Augmentation progressive de la contribution de la Ville à la lutte contre le changement climatique

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Agents et élus de la Ville Habitants
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	ADEME ARENE Ile-de-France Communauté de Communes du Val d’Essonne

### Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre

**Action n°51 : Faire un diagnostic thermographique et énergétique des bâtiments**

**Action n°52 : Rénover les bâtiments en termes d’isolation thermique et phonique**

**Action n°53 : Optimiser les systèmes de chauffage**

**Action n°54 : Disposer d’un système d’éclairage performant au sein des bâtiments et de la voie publique**

<b>Action n°51 : Faire un diagnostic thermographique et énergétique des bâtiments</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminuer la consommation énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser un diagnostic</li> <li>▪ Etablir des préconisations en termes de travaux</li> <li>▪ Prioriser les travaux à réaliser</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des services techniques
<b>Service(s) associé(s)</b>	tous les services gestionnaires
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Environ 3000 € de diagnostic / bâtiment	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre des diagnostics</li> <li>▪ Mise en œuvre des préconisations</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de bâtiments ayant fait l'objet de travaux</li> <li>▪ Economie d'énergie mesurée</li> </ul>

<b>Action n°52 : Rénover les bâtiments en termes d'isolation thermique et phonique</b>		
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire des économies d'énergie</li> <li>▪ Améliorer le confort des usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lister les bâtiments</li> <li>▪ Réaliser une programmation pluriannuelle des travaux</li> </ul>	
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN	
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des services techniques	
<b>Service(s) associé(s)</b>	tous les services gestionnaires	
<b>Echéancier prévisionnel :</b> <input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)		
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour		
<b>Evaluation :</b> Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation des travaux</li> </ul>		Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Economie d'énergie mesurée</li> </ul>

<b>Action n°53 : Optimiser les systèmes de chauffage</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir une meilleure maintenance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Optimiser le marché passé</li> <li>▪ Suivre le prestataire</li> <li>▪ Lister les travaux nécessaires</li> <li>▪ Faire les travaux</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des services techniques
<b>Service(s) associé(s)</b>	Tous les services gestionnaires
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation :	Indicateurs de résultat :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir étapes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de chaudières changées</li> </ul>

<b>Action n°54 : Disposer d'un système d'éclairage performant au sein des bâtiments et de la voie publique</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire une économie d'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lister les sites où cela est possible</li> <li>▪ Chiffrer les travaux</li> <li>▪ Faire les travaux</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des services techniques
<b>Service(s) associé(s)</b>	tous les services gestionnaires
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir étapes</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de systèmes placés</li> </ul>

## Action cadre n°4-3

# Favorisons les pratiques durables au sein de la collectivité

### Correspondance aux 5 finalités du développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

### Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))

Différentes possibilités ont été introduites dans le Code des marchés publics avec pour objectif de permettre d'intégrer des critères de développement durable dans les procédures :

- Intégration de critères environnementaux et sociaux ;
- Intégration de la notion de coût global ;
- Possibilité de se référer aux exigences des éco labels.

Plusieurs familles d'achats sont concernées :

- Les achats verts ou éco-responsables qui visent le respect de l'environnement en fabrication et en utilisation ;
- Les achats éthiques qui veillent au respect des droits sociaux et des conditions de travail ;
- Les achats issus du commerce équitable qui s'attachent à la question d'une juste rémunération du salaire des producteurs.

L'intégration de critères de développement durable constitue un bon moyen d'action efficace pour la collectivité. La Ville de Mennecy souhaite ainsi s'engager dans une démarche durable pour sa politique d'achat. Au-delà de l'intégration de critères de sélection de nature environnementale et sociale dans la procédure, la collectivité doit réinterroger l'ensemble de sa politique d'achats, c'est-à-dire formaliser et systématiser sa démarche environnementale et sociale, mais également définir ses besoins et partir à la recherche de prestataires plus exigeants. Ces étapes mobilisent l'ensemble des parties prenantes, des services utilisateurs aux services acheteurs en passant par les services comptables/financiers.

Le papier fait partie des matériaux très utilisés au sein de la collectivité, et dont les consommations peuvent être facilement réduites. La dématérialisation consiste dans le remplacement du support papier par un fichier informatique à l'occasion de la transmission d'informations. Il s'agit de réduire le nombre de copies ou de permettre la consultation en ligne de documents se rapportant au fonctionnement normal de la collectivité.

Enfin, il est important que le message véhiculé par la collectivité à travers son Agenda 21 soit corroboré par une mise en œuvre réelle sur le terrain. Les services municipaux qui sont en lien direct avec la population sur le terrain sont dès lors en première ligne. A ce titre, l'action du Service des espaces verts revêt un rôle de premier plan, tant par rapport à l'action qu'il conduit sur les espaces verts que sur les pratiques qu'il développe quant à leur entretien et valorisation.

### Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :

- L'inscription de critères ou la recherche de labels dans la politique d'achats de la Ville
- La mise en place d'un groupe de travail sur la mutualisation
- La prohibition des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux (sauf désherbant dans certains cas) ; la ville de Mennechy est signataire de la charte Phyt'Essonne portée par le SIARCE

### Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l'action cadre se rattache :

- **Enjeu :**
  - ✓ L'affirmation d'une collectivité éco-exemplaire
- **Ambition :**
  - ✓ Développer un fonctionnement au quotidien éco-exemplaire
- **Objectifs opérationnels :**
  - ✓ Favoriser une politique d'achats durables
  - ✓ Inciter et accompagner au changement des pratiques professionnelles quotidiennes chez les agents (politique de réduction des consommations – énergie, eau, papier, réduction et tri des déchets, etc.)
  - ✓ Optimiser les méthodes de travail et les moyens techniques de la collectivité (télétravail, dématérialisation, mutualisation, transversalité, etc.)

### Les objectifs sont de :

- Intégrer des critères de développement durable dans l'ensemble des achats effectués par la collectivité
- Réduire les impacts environnementaux des produits, des services et travaux achetés, tant pour les besoins de l'administration que des usagers
- Limiter les consommations de papier
- Fluidifier les échanges internes
- Développer la dématérialisation des documents internes à la collectivité

## Évaluation

### Résultats attendus :

- Augmentation du nombre de marchés publics prenant en compte des critères de développement durable
- Augmentation du volume et de la valeur des achats durables
- Réduction des consommations de papier
- Amélioration des conditions d'échanges entre les acteurs (élus, agents) de la collectivité

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Agents municipaux Conseillers municipaux Habitants
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	Education Nationale

### Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre

**Action n°55 : Favoriser une politique d'achats durables**

**Action n°56 : Développer la dématérialisation**

**Action n°57 : Savoir conserver et améliorer les espaces verts**

<b>Action n°55 : Favoriser une politique d'achats durables</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir un diagnostic de la prise en compte actuelle du développement durable dans la commande publique afin d'identifier les domaines d'achat prioritaires.</li> <li>▪ Permettre de systématiser l'inclusion de critères / clauses environnementales et sociales dans les marchés publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insérer les clauses sociales et environnementales dans les procédures de marché public</li> <li>▪ Négocier des avenants dans le cadre de la DSP Restauration scolaire</li> <li>▪ Privilégier les achats locaux pour toute dépense ne dépassant le seuil du code des marchés publics</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	G. BRANDON
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction générale
<b>Service(s) associé(s)</b>	Tous les services
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> A définir sachant qu'il peut s'agir d'une dépense ou d'une économie réalisée	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place des clauses dans les procédures de marchés</li> <li>▪ Signature d'un avenant à la DSP</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de marchés présentant des clauses sociales et / ou environnementales</li> <li>▪ Nombre de fournisseurs locaux</li> <li>▪ Economie générée ou dépense engagée</li> </ul>

<b>Action n°56 : Développer la dématérialisation</b>			
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fluidifier et optimiser le travail des services municipaux</li> <li>▪ Améliorer la réactivité des services</li> <li>▪ Réaliser des économies en matière de dépenses de fonctionnement</li> <li>▪ Développer les outils liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place des logiciels permettant la dématérialisation des procédures</li> <li>▪ Acheter des matériels informatiques performants</li> <li>▪ Modifier les pratiques professionnelles des services municipaux</li> </ul>		
<b>Elu(s) référent(s)</b>	Monsieur le Maire		
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction Générale		
<b>Service(s) associé(s)</b>	Tous les services		
<p><b>Echéancier prévisionnel :</b></p> <p style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)</p>			
<p><b>Coût prévisionnel :</b> environ 15 000 € en investissement mais économies réalisées en fonctionnement (de l'ordre de 4 000 € / an)</p>			
<p><b>Evaluation :</b></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achat des matériels (logiciels, tablettes tactiles ...)</li> <li>▪ Mise en place du parapheur électronique</li> <li>▪ Augmentation des procédures dématérialisées</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôle de gestion sur les dépenses de fonctionnement</li> <li>▪ Amélioration de la performance des services en termes de rapidité de traitement des demandes</li> </ul> </td> </tr> </table>		<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achat des matériels (logiciels, tablettes tactiles ...)</li> <li>▪ Mise en place du parapheur électronique</li> <li>▪ Augmentation des procédures dématérialisées</li> </ul>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôle de gestion sur les dépenses de fonctionnement</li> <li>▪ Amélioration de la performance des services en termes de rapidité de traitement des demandes</li> </ul>
<p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achat des matériels (logiciels, tablettes tactiles ...)</li> <li>▪ Mise en place du parapheur électronique</li> <li>▪ Augmentation des procédures dématérialisées</li> </ul>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôle de gestion sur les dépenses de fonctionnement</li> <li>▪ Amélioration de la performance des services en termes de rapidité de traitement des demandes</li> </ul>		

<b>Action n°57 : Savoir conserver et améliorer les espaces verts</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Optimiser la gestion des espaces verts</li> <li>▪ Embellir la ville</li> <li>▪ Développer une politique d'achat éco-responsable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acheter du matériel adapté au terrain et à la superficie</li> <li>▪ Recruter du personnel qualifié ou formation du personnel existant</li> <li>▪ Favoriser des plantations économes en entretien et en eau</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	G. BRANDON
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Centre Technique Municipal
<b>Service(s) associé(s)</b>	
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Achat de matériel</li> <li>▪ Recrutement ou formation du personnel</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enquête de satisfaction auprès des habitants sur le cadre de vie</li> <li>▪ Réduction des dépenses</li> </ul>

## Action cadre n°4-4

### La place de l'agent

#### Correspondance aux 5 finalités du développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

#### Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))

L'effet levier créé par l'engagement d'une collectivité au niveau local en matière de développement durable est important. Puisqu'en voyant leur collectivité s'engager, nombreux sont ceux qui seront prêts à participer également à la démarche de développement durable étant donné qu'une dynamique leur apparaît être à l'œuvre sur leur territoire.

Dans ce cadre, il est important de valoriser les bonnes pratiques, c'est-à-dire les gestes à encourager à la fois chez les agents et chez les citoyens. Cela peut notamment passer par des campagnes de communication ciblées. Cette démarche de communication doit également entourer l'Agenda 21, afin que chaque agent et chaque citoyen de la ville ait connaissance de la démarche, et puisse s'y intégrer et s'y investir.

La Ville de Mennecey en tant que collectivité (et donc en tant qu'institution) se doit d'insuffler le développement durable dans ses propres pratiques afin de donner l'image d'une institution engagée. Cette éco-exemplarité est source de plusieurs vertus. Cela incite autant les citoyens et les entreprises du territoire à se convertir à l'action. Cela permet de s'afficher comme une institution ayant intégré dans son fonctionnement des pratiques de développement durable, et dont les « bonnes pratiques » peuvent servir d'exemple aux acteurs du territoire, voire à d'autres collectivités (notamment dans le cadre de la CCVE). Par ailleurs, le fait que la Ville fasse le choix du développement durable est une bonne manière de faire la promotion de la collectivité en termes de marketing territorial.

Sur ce plan, il apparaît intéressant de réduire l'empreinte écologique de la collectivité. Cette éco-responsabilité de l'institution passe par un ensemble d'actions visant à réduire la consommation des consommables et des fluides (d'où par exemple un guide des bonnes pratiques). Celle-ci peut se concrétiser de multiples manières : initiatives isolées (économie de papier à l'échelle d'un agent en réutilisant des brouillons par exemple) ou à un niveau plus global (intégration de critères environnementaux dans les marchés publics pour acheter du papier recyclé ou labellisé par exemple). Il est nécessaire que tous les acteurs de la collectivité menneçoise (autant les élus que les agents) soient partie prenante de ce mouvement pour que celui devienne réalité, et que chacun puisse s'approprier cette dynamique.

L'agent est au cœur de cette approche. C'est pourquoi, il est indispensable qu'il soit en capacité de « porter le message » véhiculé par l'Agenda 21. Cela suppose dès lors qu'une communication régulière et de proximité lui soit consacrée. En fonction de leur poste et du degré de « contact » avec la population, il doit être en mesure d'apporter des éléments d'information sur le « pourquoi comment » de telles nouvelles pratiques. Dès lors, cela nécessite qu'ils soient formés et efficaces dans leur mission. Parallèlement, il est incontournable que les agents à Mennecey soient bien dans leur poste, d'où un travail nécessaire sur leur environnement professionnel.

**Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :**

- Des actions de sensibilisation des élus et des agents au développement durable et à la démarche d’Agenda 21
- La diffusion de notes de service de la part de la Direction générale à destination des agents sur leurs pratiques professionnelles et le développement durable (les éco-gestes)
- L’animation d’un groupe de travail par la Direction générale sur les conditions de travail des agents et leur environnement professionnel

**Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l’action cadre se rattache :**

- **Enjeu :**
  - ✓ L’affirmation d’une collectivité éco-exemplaire
- **Ambition :**
  - ✓ Faire des élus et des agents les vecteurs du changement au sein de la collectivité
- **Objectifs opérationnels :**
  - ✓ Valoriser les efforts, les actions exemplaires, les initiatives et les bonnes pratiques des agents de la ville
  - ✓ Structurer et pérenniser une démarche de suivi du volet interne de l’Agenda 21 (groupe d’agents relais, communication interne, formation, sensibilisation, etc.)
  - ✓ Travailler autour du bien-être des agents dans leurs activités professionnelles (santé, sécurité, bruit ...)

**Les objectifs sont de :**

- Réduire l’empreinte écologique de la collectivité
- Réduire les consommations énergétiques et de consommables de l’institution
- Valoriser les bonnes pratiques des agents
- Créer les conditions d’un fonctionnement optimum de la collectivité

**Évaluation**

**Résultats attendus :**

- La réduction de l’empreinte écologique de la collectivité
- Des réductions des consommables manifestes
- Une optimisation de la consommation des fluides dans les bâtiments et équipements publics
- Une participation active des agents et des élus à la démarche d’Agenda 21

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Agents municipaux Conseillers municipaux Habitants
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	ADEME CNFPT

### Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre

**Action n°58** : Structurer une stratégie globale des éco-gestes (agents et élus) dans le fonctionnement interne quotidien de la ville

**Action n°59** : Développer un programme de formation des agents

**Action n°60** : Continuer les formations sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et sensibiliser les chefs de service aux risques psychosociaux

**Action n°61** : Redynamiser le journal interne pour les informations à destination des agents

**Action n°62** : Mettre en valeur les actions menées

<b>Action n°58 : Structurer une stratégie globale des éco-gestes (agents et élus) dans le fonctionnement interne quotidien de la ville</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impliquer des agents pour favoriser l'éco-citoyenneté</li> <li>▪ Encourager des économies qui visent à réduire les dépenses de fonctionnement de la ville</li> <li>▪ Préserver les ressources naturelles de la planète</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communiquer en interne : Journal ENSEMBLE</li> <li>▪ Communiquer en externe : site de la Ville</li> <li>▪ Intermédiaire prendre : une partie du blog le site de l'agenda21</li> <li>▪ Investir dans certains équipements</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	J. PRAT
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Chargée de mission Agenda 21
<b>Service(s) associé(s)</b>	Tous les services
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel : 10 000 € par an en équipement</b>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le volontariat/participation des agents</li> <li>▪ Sondage interne</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ baisse des coûts de fonctionnement</li> <li>▪ Veiller à la continuité de l'action</li> <li>▪ Vérification des connaissances par des quiz</li> </ul>

<b>Action n°59 : Développer un programme de formation des agents</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sécuriser les pratiques des agents et protéger les enfants à l'exposition de produits nocifs (entretien)</li> <li>▪ Pour l'éco-conduite des véhicules personnels ainsi que ceux de la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre fréquemment en place des formations initiales ou recyclages HACCP pour les agents de restauration et d'entretien ;</li> <li>▪ Mener des actions de prévention du conseiller de prévention pour les agents travaillant dans le domaine de l'enfance (ALSH) et petite enfance (crèches et multi-accueil)</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des ressources humaines
<b>Service(s) associé(s)</b>	CTM, service Entretien, service Restauration, conseiller de prévention
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> 5 000 € pour l'achat de produits adaptés et la formation mais aussi source d'économies et donc de réduction des dépenses	
<b>Evaluation :</b>	
<b>Indicateurs de réalisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 formations annuelles HACCP pour les agents de l'entretien et de la restauration et 2 actions annuelles de prévention et sensibilisation pour les agents enfance et petite enfance</li> <li>▪ Formation annuelle sur les gestes et postures.</li> <li>▪ Formation annuelle en interne sur le déchiffrage des produits d'entretien.</li> <li>▪ Formation à l'éco-conduite</li> </ul>	<b>Indicateurs de résultat :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Baisse escomptée des accidents de service et amoindrissement des risques d'accidents avec les enfants</li> <li>▪ Nombre de personnes formés</li> <li>▪ Quantification des volumes de produits achetés</li> </ul>

<b>Action n°60 : Continuer les formations sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et sensibiliser les chefs de service aux risques psychosociaux</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limiter la survenance d'accidents du travail ou la demande de reconnaissance de maladies professionnelles</li> <li>▪ Limiter le stress et la souffrance au travail dans le cadre des RPS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation gestes et postures ;</li> <li>▪ Analyse systématique des accidents du travail ;</li> <li>▪ Diagnostic et mise en place d'un plan de formation et de prévention si la subvention auprès du FNP est acceptée.</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	X. DUGOIN
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction des ressources humaines
<b>Service(s) associé(s)</b>	Conseiller de prévention
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> 30 000 euros en vue de trouver un prestataire afin d'accompagner la collectivité dans la démarche de diagnostic et de mise en place d'un plan de prévention et de formation	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formations et sensibilisation des directeurs et chefs de service aux RPS ;</li> <li>▪ Organisation de 2 sessions annuelles de détection des RPS chez les agents ;</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Baisse des arrêts de maladie avec la mention « symptômes anxio-dépressifs »</li> <li>▪ Baisse des accidents de travail</li> <li>▪ Nombre d'agents bénéficiaires des formations</li> </ul>

<b>Action n°61 : Redynamiser le journal interne pour les informations à destination des agents</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les agents de la commune</li> <li>▪ Insister sur l'intérêt des actions à mener concernant l'agenda 21</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interviews, photos et reportages à rapporter dans le journal interne</li> <li>▪ Faire une rubrique spéciale</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	E. VASSEUR
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Communication
<b>Service(s) associé(s)</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Court terme (moins de 3 ans)</i> <input type="checkbox"/> <i>moyen terme (3-5 ans)</i> <input type="checkbox"/> <i>long terme (plus de 5 ans)</i>	
<b>Coût prévisionnel :</b> <i>Non déterminé à ce jour</i>	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de journal interne / an</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de satisfaction des agents</li> </ul>

<b>Action n°62 : Mettre en valeur les actions menées</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Montrer l'intérêt de la ville pour l'environnement et pour les relations entre les habitants</li> <li>▪ Faire interagir les différentes générations et couches sociales</li> <li>▪ Informer et sensibiliser la population menneçoise et les agents sur l'écologie, sur les actions menées en faveur de l'environnement, pour la vie en communauté...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Articles dans le bulletin municipal</li> <li>▪ Remerciements du Maire</li> <li>▪ Affiches</li> <li>▪ Flyers</li> <li>▪ Informations numériques</li> <li>▪ Page Facebook</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	E. VASSEUR
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Communication
<b>Service(s) associé(s)</b>	
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'outils mis en place</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'actions / sujets valorisés</li> </ul>

## Action cadre n°4-5

### Les services au public

#### Correspondance aux 5 finalités du développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l’atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Permettre l’épanouissement de tous les êtres humains**
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

#### Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))

La mise en œuvre des services au public est une des vocations d’une collectivité, c’est aussi la partie la plus visible de l’action de la ville.

Cela passe notamment par un accueil de qualité des usagers se rendant dans les bâtiments municipaux. Ceux-ci doivent être fonctionnels, c’est-à-dire adaptés aux situations des usagers : personnes porteuses d’un handicap, mère de famille avec sa poussette ... ils doivent également permettre d’assurer la confidentialité des échanges entre l’usager et l’habitant ; d’où la nécessité de disposer d’espaces dévolus à ces échanges.

112

#### Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :

- la réalisation d’un diagnostic de l’accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public en 2011 et d’un Plan d’Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics fin 2013

#### Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l’action cadre se rattache :

- **Enjeu :**
  - ✓ L’affirmation d’une collectivité éco-exemplaire
- **Ambition :**
  - ✓ Développer un fonctionnement au quotidien éco-exemplaire
- **Objectif opérationnel :**
  - ✓ Rendre accessible à tous l’ensemble des bâtiments municipaux

#### Les objectifs sont de :

- Améliorer la qualité du service au public à MenneCY
- Mieux s’adapter aux nouvelles attentes et aux nouveaux usages des citoyens

## Évaluation

### Résultats attendus :

- Une amélioration des conditions d’accueils des usagers
- Une fonctionnalité améliorée des espaces d’accueil

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Agents municipaux Habitants
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	

### Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre

**Action n°63 : Revoir la logique des implantations des services au sein des bâtiments existants**

**Action n°64 : Aménager des salles, bureaux pour accueillir les administrés et les agents (confidentialité)**

<b>Action n°63 : Revoir la logique des implantations des services au sein des bâtiments existants</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lutter contre l'éclatement géographique de certains sites municipaux</li> <li>▪ Améliorer la relation administration / administrés</li> <li>▪ Améliorer l'accès des bâtiments aux PMR</li> <li>▪ Renforcer la réactivité des services et optimiser leur fonctionnement pour améliorer leur performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enquête sur la qualité de l'accueil et développement des outils</li> <li>▪ Etude sur la démarche qualité (en lien avec la fiche action n°45)</li> <li>▪ Réalisation des travaux pour l'accessibilité PMR des bâtiments</li> <li>▪ Regrouper certains services d'accueil du public</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	Monsieur le Maire
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction Générale
<b>Service(s) associé(s)</b>	tous les services
<b>Echéancier prévisionnel :</b> <input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> environ 10 000 € de frais d'études et d'enquête. Chiffrage à définir concernant les travaux de mise en accessibilité PMR des bâtiments municipaux	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre du plan d'accessibilité aux PMR des bâtiments municipaux</li> <li>▪ Mise en œuvre d'une enquête sur l'accueil au sein des services dans le cadre d'une démarche qualité</li> <li>▪ Réorganisation de l'implantation de certains services pour faciliter leur accessibilité et leur visibilité pour les administrés</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de l'enquête et résultats de celles-ci. Conclusions tirées à l'issue</li> <li>▪ Mise en place de la démarche qualité</li> <li>▪ Accessibilité des bâtiments municipaux aux PMR</li> <li>▪ Nouvelles implantations des services municipaux</li> </ul>

<b>Action n°64 : Aménager des salles, bureaux pour accueillir les administrés et les agents (confidentialité)</b>	
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer les relations Administrés / Administration</li> <li>▪ Renforcer la confidentialité des échanges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménager un espace accessible pour ce lieu de confidentialité (dans deux ou trois sites communaux)</li> </ul>
<b>Elu(s) référent(s)</b>	Monsieur le Maire
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Direction Générale
<b>Service(s) associé(s)</b>	Tous les services
<b>Echéancier prévisionnel :</b>	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)	
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour	
<b>Evaluation :</b>	
Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place de ces espaces</li> </ul>	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fréquentation de ces espaces</li> </ul>

## Action cadre n°4-6

### Animation – suivi de l'Agenda 21

#### Correspondance aux 5 finalités du développement durable

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables

#### Pourquoi ? (Rappel du diagnostic et enjeu(x))

Les instances de pilotage et de concertation de l'Agenda 21 ont d'ores et déjà été installées lors de l'élaboration de l'Agenda 21 (notamment le Comité Stratégique Restreint – COSTRA – et le Comité Partenarial ouvert à des représentants du milieu associatif, éducatif, consulaire ...et des partenaires institutionnels – Etat, Région, Département, Communauté de communes ...). Il conviendra de revoir sa composition au regard des modalités de suivi et d'évaluation de l'Agenda 21.

L'Elue en charge de l'Agenda 21 et la référente technique au sein de la collectivité ont vocation à poursuivre le travail engagé et à s'assurer, comme dans le passé récent, de la bonne marche de la mise en œuvre de l'Agenda 21. Elles devront pour ce faire s'appuyer pleinement sur le Comité de suivi et d'évaluation et sur la Direction générale de la Ville s'agissant du volet interne de l'Agenda 21.

A plus long terme, il s'agit de diffuser la culture du suivi, de l'évaluation et de l'amélioration continue vers les élus, les agents, les citoyens et les partenaires. C'est dans ce but que les membres du Comité de suivi et d'évaluation seront formés à l'évaluation. Ainsi, ils seront en mesure de remplir pleinement leur rôle.

Par ailleurs, les agents sont les premiers ambassadeurs du développement durable auprès des habitants, acteurs socio-économiques du territoire et leurs pratiques quotidiennes doivent donc à ce titre être exemplaires. Consciente que ses actions constituent une vitrine de l'action publique locale en la matière, la Ville de Mennechy souhaite instaurer une culture du développement durable et en intégrer les principes dans tous les secteurs de la vie de la collectivité et dans le fonctionnement des services. Afin de diffuser cette « culture développement durable » il paraît, essentiel de s'appuyer sur les agents investis et motivés autour du développement durable et des éco-gestes. Ils seront avant tout des personnes ressources auprès des agents des services. Ils pourront notamment les assister dans l'analyse des pratiques, des besoins, de la collecte et de la diffusion d'informations utiles pour chacun des services.

#### Des actions / des projets ont vu ou vont voir le jour :

- La désignation d'une élue et d'une chef de projet Agenda 21 au sein de la collectivité
- Une réflexion quant à la mise en place d'un groupe d'agents relais au sein de la Ville
- La mise en place d'un Comité Partenarial
- Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à l'élaboration de l'Agenda 21

**Enjeux stratégiques, ambitions et objectifs opérationnels auxquels l’action cadre se rattache :**

- **Enjeu :**
  - ✓ L’Affirmation d’une collectivité éco-exemplaire
- **Ambition :**
  - ✓ Faire des élus et des agents les vecteurs du changement au sein de la collectivité
- **Objectif opérationnel :**
  - ✓ Structurer et pérenniser une démarche de suivi du volet interne de l’Agenda 21 (groupe d’agents relais, communication interne, formation, sensibilisation, etc.)

**Les objectifs sont de :**

- Pérenniser et structurer la démarche d’Agenda 21 à moyen et long terme
- Faire adhérer l’ensemble des élus et des services au changement de pratiques conduites à travers la démarche d’Agenda 21
- Avoir une culture interne de développement durable
- Intégrer systématiquement des éléments « développement durable » dans tous les projets menés par les services
- Favoriser des comportements écoresponsables par les agents et les élus
- Développer la transversalité en interne

**Évaluation**

**Résultats attendus :**

- Augmentation de la sensibilisation des agents et des élus aux pratiques de développement durable
- Développement des pratiques individuelles et collectives des agents répondant aux objectifs de développement durable

<b>Les bénéficiaires (pour qui)</b>	Agents municipaux Elus Habitants
<b>Les partenaires (avec qui)</b>	L’ensemble des agents municipaux L’ensemble des élus municipaux ADEME ARENE Ile-de-France Etat Département Région Communauté de Communes du Val d’Essonne Les membres du Comité de suivi et d’évaluation

**Les actions opérationnelles liées à cette action-cadre**

**Action n°65 : Désigner un pilote et référent de l’Agenda 21 sur le suivi des actions / S’appuyer sur les référents bâtiments et les assistants de prévention**

<b>Action n°65 : Désigner un pilote et référent de l'Agenda 21 sur le suivi des actions / S'appuyer sur les référents bâtiments et les assistants de prévention</b>		
Objectifs (quoi ?)	Modalités de réalisation (comment ?)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concrétiser les actions</li> <li>▪ Impulser le programme</li> <li>▪ Assurer la pérennité de l'agenda21 de la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appel à candidature interne ou désignation pour pilote</li> <li>▪ Sensibilisation et formation des référents et des assistants</li> <li>▪ Travail en transversalité</li> </ul>	
<b>Elu(s) référent(s)</b>	J. PRAT	
<b>Services(s) pilote(s) :</b>	Chargée de mission Agenda 21	
<b>Service(s) associé(s)</b>	Direction Générale	
<b>Echéancier prévisionnel :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> moyen terme (3-5 ans) <input type="checkbox"/> long terme (plus de 5 ans)		
<b>Coût prévisionnel :</b> Non déterminé à ce jour		
<b>Evaluation :</b> Indicateurs de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tableau de bord de suivi des actions</li> <li>▪ Requalification des actions (report, réajustement)</li> </ul>		Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Implication des agents</li> <li>▪ Respect de l'échéancier</li> </ul>